Bulletin officiel n° 17 du 25 avril 2013

Sommaire

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie
Vocabulaire de l'économie et des finances
liste du 13-3-2013 - J.O. du 13-3-2013 (NOR : CTNX1303567K)

Réglementation financière et comptable

Taxe d'apprentissage
Habilitation du comité de concertation et de coopération de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics à la collecter
arrêté du 13-3-2013 - J.O. du 27-3-2013 (NOR : MENE1303608A)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles
CPGE scientifiques, économiques et commerciales et littéraires - Année scolaire 2013-2014
liste du 17-4-2013 (NOR : ESRS1300098K)

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales Abibac
Programme d'enseignement de langue et de littérature allemandes dans les sections Abibac pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
note de service n° 2013-048 du 3-4-2013 (NOR : MENE1307956N)

Partenariat
Convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics
convention du 21-12-2012 (NOR : MENE1300130X)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'« Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300162A)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la « Fédération nationale des centres musicaux ruraux »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300163A)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la «

Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300164A)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la « Fédération Léo Lagrange »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300165A)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Mouvement ni putes ni soumises »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300166A)

Partenariat
Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'« Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement »
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENE1300167A)

Personnels

Commission nationale d'action sociale
Liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel à chacune d'elle
arrêté du 20-3-2013 (NOR : MENH1300161A)

Mouvement
Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2013-2014
note de service n° 2013-046 du 3-4-2013 (NOR : MENH1301568N)

Mouvement
Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée de février 2014
note de service n° 2013-066 du 22-4-2013 (NOR : MENH1308596N)

Mouvement
Affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée de février 2014
note de service n° 2013-067 du 22-4-2013 (NOR : MENH1308597N)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite
Inspection générale de l'éducation nationale
arrêté du 15-3-2013 - J.O. du 27-3-2013 (NOR : MENI1303300A)

Admission à la retraite
Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 15-3-2013 - J.O. du 27-3-2013 (NOR : MENI1306132A)

Élections
CAPN des personnels de direction
arrêté du 26-3-2013 (NOR : MENH1300149A)

Élections
CAP des inspecteurs de d'éducation nationale : modification
arrêté du 8-4-2013 (NOR : MENH1300184A)

Conseils, comités et commissions
Nominations au conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques
arrêté du 3-4-2013 (NOR : MENF1300176A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »
décision du 3-4-2013 (NOR : MENE1300156S)

Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Guadeloupe
arrêté du 28-3-2013 (NOR : MENH1300175A)

Informations générales

Vacance de poste

Cned de Toulouse
avis du 19-3-2013 (NOR : MENY1300159V)

Vacance de postes

Conseillers en formation continue rentrée scolaire 2013
liste du 2-4-2013 (NOR : MENE1300155K)

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'économie et des finances

NOR : CTNX1303567K
liste du 13-3-2013 - J.O. du 13-3-2013
MCC - MEN

I - Termes et définitions

arbitrage sur valeur liquidative
Domaine : Finances.
Définition : Opération consistant à tirer profit d'un écart entre la valeur liquidative des parts d'un fonds, habituellement calculée une fois par jour à une heure fixée d'avance, et leur valeur de marché, qui peut varier tout au long de la journée.
Note :
1. Lorsque l'arbitrage sur valeur liquidative a lieu après une heure limite, l'Autorité des marchés financiers le considère comme répréhensible car il porte atteinte à l'égalité entre les porteurs.
2. L'expression anglaise market timing recouvre plus largement, dans les pays anglo-saxons, toute opération visant à tirer parti d'une différence de valeur dans une période de temps.
Équivalent étranger : market timing.

assistance-client, n.f. (langage professionnel)
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Service chargé, au sein d'une entreprise, de répondre aux difficultés des clients.
Équivalent étranger : help desk.

capacité d'autofinancement
Abréviation : CAF.
Domaine : Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.
Définition : Résultat dégagé par une entreprise au cours d'une période de référence une fois les produits encaissés et les charges décaissées.
Note : Il convient de distinguer la « capacité d'autofinancement » du « flux de trésorerie », bien que le terme anglais cash flow recouvre les deux notions.
Voir aussi : flux de trésorerie.
Équivalent étranger : cash flow, self-financing capacity.

capital-investissement, n.m. (langage professionnel)
Domaine : Finances.
Voir : investissement en capital.

catégorie investissement
Domaine : Finances.
Définition : Catégorie dans laquelle les agences de notation classent les émetteurs ou les titres qui, selon elles, présentent un risque faible.
Voir aussi : notation.
Équivalent étranger : investment grade.

catégorie spéculative
Domaine : Finances.
Définition : Catégorie dans laquelle les agences de notation classent les émetteurs ou les titres qui, selon elles,

présentent un risque élevé.
Voir aussi : notation.
Équivalent étranger : non-investment grade, speculative grade.

collection éclair
Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Habillement.
Définition : Collection de prêt-à-porter s'inspirant des dernières tendances de la mode, qui comporte un nombre limité de pièces et ne donne pas lieu à réassortiment.
Équivalent étranger : fast fashion.

courtier principal
Domaine : Finances.
Définition : Intermédiaire fournissant aux gérants de fonds spéculatifs ou d'autres fonds professionnels des services tels que le prêt de titres et l'exécution d'ordres, ou encore un soutien technique et opérationnel.
Voir aussi : courtier, fonds spéculatif.
Équivalent étranger : prime broker.

coût complet d'un bien
Domaine : Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.
Définition : Somme des coûts d'un bien tout au long de son cycle de vie, incluant les coûts directs et les coûts indirects.
Note : Le coût complet d'un bien peut concerner le propriétaire comme le locataire.
Équivalent étranger : total cost of ownership (TCO).

descriptif, n.m.
Domaine : Tous domaines.
Définition : Fiche d'information portant sur un sujet donné.
Note : Dans le domaine de l'économie et des finances, un descriptif peut porter sur un produit, un service, une entreprise ou un émetteur de titres.
Équivalent étranger : fact book, factsheet, one pager, onepager.

état des lieux
Domaine : Tous domaines.
Définition : Description d'une situation donnant lieu éventuellement à une comparaison avec un cahier des charges.
Équivalent étranger : reality check.

flux de trésorerie
Domaine : Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.
Définition : Ensemble des entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.
Note : On peut distinguer plusieurs catégories de flux de trésorerie, selon que celui-ci provient de l'activité, des opérations de financement ou encore des opérations d'investissement.
Voir aussi : capacité d'autofinancement.
Équivalent étranger : cash flow.

indice relationnel
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Indicateur chiffré de la qualité des relations qu'une entreprise entretient avec ses clients.
Note : L'indice relationnel est établi soit par l'entreprise elle-même, soit par un organisme extérieur.
Voir aussi : gestion des relations avec la clientèle.
Équivalent étranger : relationship score (RSC).

introducteur agréé
Domaine : Finances.
Définition : Intermédiaire financier accompagnant un émetteur de titres dans la préparation de sa cotation sur un marché et l'assistant durant son parcours boursier.

Équivalent étranger : listing sponsor.

investissement en capital
Domaine : Finances.
Synonyme : capital-investissement, n.m. (langage professionnel).
Définition : Activité consistant à investir dans des entreprises non cotées en Bourse.
Note : L'investissement en capital permet, par exemple, d'accompagner la création d'une entreprise, de soutenir sa croissance ou de faciliter son rachat, total ou partiel.
Équivalent étranger : private equity.

neuromercatique, n.f.
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Étude des mécanismes cérébraux susceptibles d'intervenir dans le comportement des consommateurs.
Note : La neuromercatique recourt notamment aux techniques de l'imagerie médicale et observe la façon dont le cerveau répond à divers stimuli.
Voir aussi : mercatique par stimulation sensorielle.
Équivalent étranger : neuromarketing.

obligation à haut rendement
Domaine : Finances.
Définition : Obligation non convertible qui offre un rendement élevé en raison du risque supposé qu'elle comporte.
Voir aussi : obligation à haut risque.
Équivalent étranger : high yield, high yield bond.

période de secret
Domaine : Finances.
Définition : Période durant laquelle les membres du syndicat de placement travaillant à l'introduction en Bourse des titres d'une entreprise ou à l'augmentation de son capital s'engagent à ne diffuser aucune information.
Voir aussi : période de silence.
Équivalent étranger : black-out period.

période de silence
Domaine : Finances.
Définition : Période durant laquelle un émetteur est tenu de ne pas fournir d'informations concernant un appel public à l'épargne.
Voir aussi : période de secret.
Équivalent étranger : quiet period, waiting period.

personnalisation, n.f.
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Adaptation d'un produit ou d'un service à la demande spécifique exprimée par un client, de façon à le rendre plus conforme à ses goûts.
Voir aussi : adaptation à l'usager, personnaliser.
Équivalent étranger : customisation (GB), customization (EU).

picorage de titres
Domaine : Finances.
Définition : Méthode de gestion d'un portefeuille consistant à privilégier des titres pour leurs potentialités propres.
Note : Le picorage de titres s'oppose à la gestion de portefeuilles constitués d'un échantillon pondéré de valeurs, représentant tous les secteurs économiques ou la plupart d'entre eux.
Voir aussi : picorage.
Équivalent étranger : stock picking.

rapport d'étape
Domaine : Tous domaines.

Définition : Document faisant état de l'avancement d'un projet à un moment considéré comme significatif.
Équivalent étranger : milestone report, progress report, term sheet.

scénario du pire
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Hypothèse d'évolution d'une entreprise qui prend en compte l'environnement le plus défavorable.
Équivalent étranger : worst-case scenario.

stockage groupé
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.
Définition : Méthode consistant à concentrer dans un nombre réduit de dépôts des stocks de provenances diverses.
Équivalent étranger : cross-stocking.

stratégie de croissance
Domaine : Finances.
Définition : Stratégie de placement consistant, dans la gestion d'un portefeuille, à privilégier les titres de sociétés qui offrent un potentiel de croissance important.
Voir aussi : fonds de croissance, stratégie de valorisation.
Équivalent étranger : growth approach, growth investing strategy, growth investment strategy, growth strategy.

stratégie de valorisation
Domaine : Finances.
Définition : Stratégie de placement consistant, dans la gestion d'un portefeuille, à privilégier les titres dont le cours de Bourse paraît sous-coté par rapport à la valeur réelle de la société.
Voir aussi : stratégie de croissance, valeur de croissance à bon marché.
Équivalent étranger : value approach, value investing strategy, value investment strategy, value strategy.

trésorerie disponible
Domaine : Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.
Définition : Trésorerie restant à la disposition d'une entreprise après l'affectation des sommes nécessaires à l'achat de nouveaux éléments d'actifs, au règlement des échéances et au paiement des dividendes.
Voir aussi : capacité d'autofinancement, flux de trésorerie.
Équivalent étranger : free cash flow.

II - Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
black-out period.	Finances.	**période de secret.**
cash flow.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	**flux de trésorerie.**
cash flow, self-financing capacity.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	**capacité d'autofinancement (CAF).**
cross-stocking.	Économie et gestion d'entreprise.	**stockage groupé.**
customisation (GB), customization (EU).	Économie et gestion d'entreprise.	**personnalisation,** n.f.
distribution analyst, logistics analyst.	Économie et gestion d'entreprise.	analyste en logistique.
fact book, factsheet, one pager, onepager.	Tous domaines.	**descriptif,** n.m.
fast fashion.	Économie et gestion d'entreprise-Habillement.	**collection éclair.**

free cash flow.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	**trésorerie disponible.**
growth approach, growth investing strategy, growth investment strategy, growth strategy.	Finances.	**stratégie de croissance.**
help desk.	Économie et gestion d'entreprise.	**assistance-client,** n.f. (langage professionnel).
high yield, high yield bond.	Finances.	**obligation à haut rendement.**
investment grade.	Finances.	**catégorie investissement.**
lean administration.	Tous domaines.	administration allégée.
listing sponsor.	Finances.	**introducteur agréé.**
logistics analyst, distribution analyst.	Économie et gestion d'entreprise.	analyste en logistique.
market timing.	Finances.	**arbitrage sur valeur liquidative.**
milestone report, progress report, term sheet.	Tous domaines.	**rapport d'étape.**
neuromarketing.	Économie et gestion d'entreprise.	**neuromercatique,** n.f.
non-investment grade, speculative grade.	Finances.	**catégorie spéculative.**
one pager, fact book, factsheet, onepager.	Tous domaines.	**descriptif,** n.m.
prime broker.	Finances.	**courtier principal.**
private equity.	Finances.	**investissement en capital, capital-investissement,** n.m. (langage professionnel).
progress report, milestone report, term sheet.	Tous domaines.	**rapport d'étape.**
quiet period, waiting period.	Finances.	**période de silence.**
reality check.	Tous domaines.	**état des lieux.**
relationship score (RSC).	Économie et gestion d'entreprise.	**indice relationnel.**
sales and pricing analyst.	Économie et gestion d'entreprise.	analyste des données commerciales.
self-financing capacity, cash flow.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	**capacité d'autofinancement (CAF).**
speculative grade, non-investment grade.	Finances.	**catégorie spéculative.**
stock picking.	Finances.	**picorage de titres.**
term sheet, milestone report, progress report.	Tous domaines.	**rapport d'étape.**
total cost of ownership (TCO).	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	**coût complet d'un bien.**
value approach, value investing strategy, value investment strategy, value strategy.	Finances.	**stratégie de valorisation.**
waiting period, quiet period.	Finances.	**période de silence.**
worst-case scenario.	Économie et gestion d'entreprise.	**scénario du pire.**

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
administration allégée.	Tous domaines.	lean administration.
analyste des données commerciales.	Économie et gestion d'entreprise.	sales and pricing analyst.
analyste en logistique.	Économie et gestion d'entreprise.	distribution analyst, logistics analyst.
arbitrage sur valeur liquidative.	Finances.	market timing.
assistance-client, n.f. (langage professionnel).	Économie et gestion d'entreprise.	help desk.
capacité d'autofinancement (CAF).	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	cash flow, self-financing capacity.
capital-investissement, n.m. (langage professionnel), **investissement en capital.**	Finances.	private equity.
catégorie investissement.	Finances.	investment grade.
catégorie spéculative.	Finances.	non-investment grade, speculative grade.
collection éclair.	Économie et gestion d'entreprise-Habillement.	fast fashion.
courtier principal.	Finances.	prime broker.
coût complet d'un bien.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	total cost of ownership (TCO).
descriptif, n.m.	Tous domaines.	fact book, factsheet, one pager, onepager.
état des lieux.	Tous domaines.	reality check.
flux de trésorerie.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	cash flow.
indice relationnel.	Économie et gestion d'entreprise.	relationship score (RSC).
introducteur agréé.	Finances.	listing sponsor.
investissement en capital, capital-investissement, n.m. (langage professionnel).	Finances.	private equity.
neuromercatique, n.f.	Économie et gestion d'entreprise.	neuromarketing.
obligation à haut rendement.	Finances.	high yield, high yield bond.
période de secret.	Finances.	black-out period.
période de silence.	Finances.	quiet period, waiting period.
personnalisation, n.f.	Économie et gestion d'entreprise.	customisation (GB), customization (EU).
picorage de titres.	Finances.	stock picking.
rapport d'étape.	Tous domaines.	milestone report, progress report, term sheet.
scénario du pire.	Économie et gestion d'entreprise.	worst-case scenario.
stockage groupé.	Économie et gestion d'entreprise.	cross-stocking.
stratégie de croissance.	Finances.	growth approach, growth investing strategy, growth investment strategy, growth strategy.
stratégie de valorisation.	Finances.	value approach, value investing strategy, value investment strategy,

		value strategy.
trésorerie disponible.	Économie et gestion d'entreprise/Comptabilité.	free cash flow.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Réglementation financière et comptable

Taxe d'apprentissage

Habilitation du comité de concertation et de coopération de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics à la collecter

NOR : MENE1303608A
arrêté du 13-3-2013 - J.O. du 27-3-2013
MEN - DGESCO A2 - MIPP

Vu code de l'éducation ; code du travail, notamment articles L. 6242-1, R. 6242-4 et R. 6242-5 ; code général des collectivités territoriales ; loi n° 71-578 du 16-7-1971 ; décret n° 72-283 du 12-4-1972 modifié ; convention de coopération conclue le 21-12-2012 entre le ministère de l'éducation nationale et le comité de concertation et de coopération de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics ; avis du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie du 18-12-2012

Article 1 - Le comité de concertation et de coopération de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics est habilité à collecter sur le territoire national les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage.

Article 2 - Le comité de concertation et de coopération de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics est tenu de respecter les obligations législatives et réglementaires relatives à la collecte et à la répartition de la taxe d'apprentissage.

Article 3 - L'habilitation à collecter la taxe d'apprentissage est délivrée à compter de la date d'effet de la convention susvisée et jusqu'à expiration de celle-ci. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction et devra faire l'objet d'une nouvelle demande dans les conditions identiques à celles de la convention à laquelle elle est liée.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 13 mars 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles

CPGE scientifiques, économiques et commerciales et littéraires - Année scolaire 2013-2014

NOR : ESRS1300098K
liste du 17-4-2013
ESR - DGESIP

S'agissant des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :
- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour Bac S - option SI : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de sciences de l'ingénieur comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

Annexe

Classes préparatoires aux grandes écoles

Annexe
Établissements d'enseignement publics CPGE de la filière scientifique - année 2013-2014
Classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	Option informa-tique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX-EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1		2							
	0130003H	AIX-EN-PROVENCE	VAUVENARGUES			1		1					
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL			1							
	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD					1					
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	3	×	2			3				
	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN			1		2					
	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD							1			
	0130051K	MARSEILLE	MARIE CURIE									1	
	0130160D	SALON-DE-PROVENCE	L'EMPERI			1							
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	2	×	2			2				
	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY							1			
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1		1							
	0600020W	NOGENTSUR-OISE	MARIE CURIE					1					
	0020049T	ST-QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE			1							
BESANÇON	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU					1					
	0900002N	BELFORT	CONDORCET			1							
	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	2	×	2			1				
	0250011B	BESANCON	JULES HAAG					1					
	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE							1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN			1							
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	3	×	2			2				
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL			1	1	2					
	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1		1							
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	×	2			1				
	0640057P	PAU	SAINT CRICQ							1			
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN			1							
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	×				2				
	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO			2							
	0142131R	CAEN	JULES DUMONT D URVILLE					1					
	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1	×								
CLERMONT-FERRAND	0430020N	LE-PUY-EN-VELAY	CHARLES et ADRIEN DUPUY			1							
	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	2	×	2			1				
	0630021F	CLERMONT-FERRAND	LA FAYETTE	1			1			1			
	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS					1					
	0630069H	THIERS	JEAN ZAY					1					
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE					1					

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	Option informa-tique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER					1		1			
	0940111K	CACHAN	GUSTAVE EIFFEL					1		1			
	0770920G	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA FAYETTE					1					
	0940113M	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	LANGEVIN-WALLON					1					
	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS 1ER	1		1			1				
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	2	×	2			1				
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN			1							
	0770931U	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN					1		1			
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1		1							
	0930121B	MONTREUIL	JEAN JAURES			1							
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT EXCELLENCE			1							
	0930125F	ST-DENIS	PAUL ELUARD	1		1							
	0940120V	ST-MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	2	×	3			3				
	0940121W	ST-MAUR-DES-FOSSES	D ARSONVAL				1				1		
DIJON	0890003V	AUXERRE	JACQUES AMYOT			1							
	0710012C	CHALON-SUR-SAONE	NICEPHORE NIEPCE					1					
	0710023P	CLUNY	LA PRAT S					1					
	0210015C	DIJON	CARNOT	3	×	2			1				
	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					2		1			
	0580031U	NEVERS	JULES RENARD					1					
	0710054Y	MONTCEAU-LES-MINES	HENRI PARRIAT							1			
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	2	×	2							
	0740006E	ARGONAY	LOUIS LACHENAL					1					
	0730013T	CHAMBERY	VAUGELAS	1		1							
	0730016W	CHAMBERY	MONGE							1			
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	×	3			2				
	0380033E	GRENOBLE	VAUCANSON					2					
	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1		1							
	0380092U	VOIRON	FERDINAND BUISSON					1					
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	0,5		0,5			1				
	9710004C	LES ABYMES	CHARLES COEFFIN					1					
GUYANE	9730196A	REMIRE-MONTJOLY	LEON GONTRAN DAMAS			1							
LILLE	0590011S	ARMENTIERES	GUSTAVE. EIFFEL					1					
	0620006V	ARRAS	ROBESPIERRE	1		1			1				
	0622949U	BOULOGNE-SUR-MER	MARIETTE	1									
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1		1			1				
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1		1							
	0590072H	DUNKERQUE	DE L EUROPE					1					
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	×	2			2				
	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO			1		2					
	0590122M	LILLE	VALENTINE LABBE									1	
	0590214M	TOURCOING	COLBERT							1			
	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	2	×	2							
	0590223X	VALENCIENNES	DU HAINAUT							1			

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	Option informa-tique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
LIMOGES	0190010H	BRIVE-LA-GAILLARDE	GEORGES CABANIS							1			
	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1		1							
	0870056N	LIMOGES	TURGOT					1					
	0870016V	LIMOGES	LIMOSIN						1				
	0870118F	LIMOGES	RAOUL DAUTRY									1	
	0190032G	TULLE	E. PERRIER			1							
LYON	0010013J	BOURG-EN-BRESSE	LALANDE	1		1							
	0690037R	LYON 01	MARTINIERE TERREAUX										1
	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY							1			
	0690026D	LYON 06	DU PARC	3	×	3			3				
	0690038S	LYON	MARTINIERE DUCHERE									1	
	0692866R	LYON 08	MARTINIERE MONPLAISIR	2	×	2	1	2	1				
	0690082P	LYON 09	JEAN PERRIN	1		1							
	0420041S	SAINT-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	2	×	2			1				
	0420046X	SAINT-ETIENNE	ETIENNE MIMARD					1		1			
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1		1							
	9720004X	FORT-DE-FRANCE	POINTE DES NEGRES							1			
	9720825P	DUCOS	CENTRE SUD						1				
MONTPELLIER	0300002P	ALES	JEAN-BAPTISTE DUMAS							1			
	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	×	3			1				
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ					1			1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1		2							
	0300026R	NIMES	DHUODA					1					
	0660010C	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1		1							
NANCY-METZ	0880020U	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1									
	0570029X	FORBACH	JEAN MOULIN	1									
	0570054Z	METZ	FABERT	2	×	2							
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR						1				
	0573227Y	METZ	L. DE CORMONTAIGNE					1					
	0570058D	METZ	LOUIS VINCENT							1			
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	2	×	2			2				
	0540042C	NANCY	HENRI LORITZ			2		1					
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1		1							
	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER					1					
	0850025R	LA-ROCHE-SUR-YON	MENDES-FRANCE			1							
	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1		2							
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD					1		1			
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	3	×	3			2				
	0440029T	NANTES	LIVET					2					
	0440069L	ST-NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND			1				1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2	×	2			1				
	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS			1		2					
	0060014H	CANNES	JULES FERRY							1			
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1		2							
	0830056K	TOULON	ROUVIERE					1		1			
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	2	×	2							

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	Option informa-tique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F. PHILIBERT DESSAIGNES	1									
	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1		1							
	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1		1							
	0450049J	ORLEANS	POTHIER	3	×	2			1				
	0450051L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN					1					
	0370035M	TOURS	DESCARTES	3	×	2			1				
	0371418R	TOURS	JACQUES DE VAUCANSON			1		1					
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT			1							
	0750672Y	PARIS 03	DUPERRE E.S.A.A.										1
	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	2	×	1							
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	4	×	2							
	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	×	1			1				
	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER			1							
	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	5	×	5			3				
	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	×	1			1				
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	3	×	2		1	2				
	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	×	1							
	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1		2							
	0750676C	PARIS 11	DORIAN					1					
	0750675B	PARIS 11	VOLTAIRE					1					
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1		1							
	0750685M	PARIS 13	PIERRE-GILLES DE GENNES	1		2			1			1	
	0750691U	PARIS 14	RASPAIL			1		2		1			
	0750693W	PARIS 15	BUFFON	1		1							
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	4	×	3			2				
	0750700D	PARIS 16	JEAN-BAPTISTE SAY			1		1	1				
	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1		1							
	0750704H	PARIS 17	CARNOT			1							
	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC			1							
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1		1							
	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX							1			
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	×	2			2				
	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND					1					
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1		2		1					
	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU	2	×				1				
	0100022V	TROYES	CHRESTIEN DE TROYES	1		1							
	0100025Y	TROYES	LOMBARDS							1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	2	×	1							
	0290012F	BREST	VAUBAN			1		1					
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1		1							
	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX			2							
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	3	×	2			3				
	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE				1	1					
	0220056S	ST-BRIEUC	RABELAIS	1		1							
	0220058U	ST-BRIEUC	CHAPTAL							1			
	0560051B	VANNES	ALAIN RENE LESAGE	1				1					
REUNION	9740001H	ST-DENIS	LECONTE DE LISLE	1		1							
	9740054R	ST-DENIS	LISLET GEOFFROY					1					
	9740471U	ST-BENOIT	AMIRAL BOUVET							1			
	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS						1				
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND			1							

	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1		1							
	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN					1					
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	2	×	2			1				
	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL					1					
	0760110G	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	MARCEL SEMBAT							1			
STRASBOURG	0680010S	COLMAR	BLAISE PASCAL							1			
	0680031P	MULHOUSE	ALBERT SCHWEITZER	2	×	1							
	0681768C	MULHOUSE	LAVOISIER								1		
	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	4	×	4							
	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL				1	2					
	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND						1			1	
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	LYCEE OZENNE						1			1	
	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL							1			
	0810959C	CASTRES	BORDE BASSE	1									
	0810006S	ALBI	LAPEROUSE			1							
	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER			1							
	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY					1					
	0312289V	ST-ORENS-DE-GAMEVILLE	PIERRE PAUL RIQUET							1			
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	3	×	2			2				
	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC			1	1	1					
	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1		2							
	0311323V	TOULOUSE	RIVE GAUCHE										1
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA					1					
	0950644J	ENGHIEN-LES-BAINS	GUSTAVE MONOD	1		1							
	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1		1							
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	ST EXUPERY	1									
	0781512V	MONTIGNY-LE BX	DESCARTES			1							
	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS					1					
	0920142E	NEUILLY-SUR-SEINE	LOUIS PASTEUR	2	×	2							
	0920134W	BOULOGNE	JACQUES PREVERT						1				
	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL	2		1							
	0911492C	LES ULIS	L'ESSOURIAU			1							
VERSAILLES	0910620E	CORBEIL	ROBERT DOISNEAU							1			
	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1									
	0920799U	RUEIL-MALMAISON	RICHELIEU							1			
	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1		1							
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1		2			2				
	0782132U	ST-GERMAIN-EN-LAYE	ALBRET	1		1							
	0951104J	ST-OUEN-L AUMONE	JEAN PERRIN							1			
	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES			1							
	0920149M	VANVES	MICHELET	1		2							
	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	2	×	2			2				
	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY					2		1			
NOUVELLE-CALEDONIE	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER					1					

Classes de seconde année

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa-tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX- EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1			1	1									
	0130003H	AIX- EN-PROVENCE	VAUVENARGUES						1		1						
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL								1						
	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD						1								
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	2	×	1	1				1	3				
	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN						1	1		1					
	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD											1			
	0130051K	MARSEILLE	MARIE CURIE													1	
	0130160D	SALON-DE-PROVENCE	L'EMPERI				1										
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	1	×	1	1			1		2				
	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY											1			
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1			1										
	0600020W	NOGENTSUR-OISE	MARIE CURIE						1								
	0020049T	ST-QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE				1										
BESANÇON	0900002N	BELFORT	CONDORCET				1				1						
	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU						1								
	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	1	1	×	1	1			1		1				
	0250011B	BESANCON	JULES HAAG						1								
	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE											1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN				1										
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1	×	1	1			1	1	2				
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL						1	1	1	1					
	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1			1										
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1			1	1			1		1				
	0640057P	PAU	SAINT CRICQ											1			
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN				1										
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	1	×							2				
CAEN	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO				1	1			1						
	0142131R	CAEN	DUMONTD URVILLE						1								
	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1		×											
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1	×	1	1			1		1				
	0630021F	CLERMONT-FERRAND	LA FAYETTE	1								1		1			
	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS						1								
	0630069H	THIERS	JEAN ZAY						1								
	0430020N	LE PUY	CHARLES et ADRIEN DUPUY				1										
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE						0,5		0,5						
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER						1					1			
	0940111K	CACHAN	GUSTAVE EIFFEL							1				1			
	0770920G	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA FAYETTE							1							
	0940113M	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	LANGEVIN-WALLON						1								
	0770927P	FONTAINEBLEAU	FRANCOIS 1ER	1			1				1		1				
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	1	×		1			1		1				
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN								1						
	0770931U	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN						1					1			
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT D'EXCELLENCE				½				½						
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1			1										
	0930130L	MONTREUIL	CONDORCET								1						
	0930125F	ST-DENIS	PAUL ELUARD	1							1						
	0940120V	ST-MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1	×	1	1			1	1	3				

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa-tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0940121W	ST-MAUR-DES-FOSSES	D ARSONVAL									1			1		
DIJON	0890003V	AUXERRE	JACQUES AMYOT								1						
	0710012C	CHALON-SUR-SAONE	NICEPHORE NIEPCE						1								
	0710023P	CLUNY	LA PRAT S						1								
	0210015C	DIJON	CARNOT	2	1	×	1	1				1	1				
	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL						1		1			1			
	0710054Y	MONTCEAU-LES-MINES	HENRI PARRIAT											1			
	0580031U	NEVERS	JULES RENARD						1								
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1	×	1	1				1					
	0740006E	ARGONAY	LOUIS LACHENAL						1								
	0730013T	CHAMBERY	VAUGELAS	1							1						
	0730016W	CHAMBERY	MONGE											1			
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1	×	1	1			1	1	2				
	0380033E	GRENOBLE	VAUCANSON						1	1							
	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1			1										
	0380092U	VOIRON	FERDINAND BUISSON						1								
GUADELOUPE	9710004C	LES ABYMES	CHARLES COEFFIN						1								
	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1				1		1				
GUYANE	9730196A	REMIRE-MONTJOLY	LEON GONTRAN DAMAS								1						
LILLE	0590011S	ARMENTIERES	G. EIFFEL						1	1							
	0620006V	ARRAS	ROBESPIERRE	1				1			1		1				
	0622949U	BOULOGNE-SUR-MER	MARIETTE	1													
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				1				1	1				
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				1			1						
	0590072H	DUNKERQUE	DE L EUROPE						1								
LILLE	0620108F	LENS	CONDORCET	1													
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	1	×	1	1				1	2				
	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO						1	1	1	1					
	0590122M	LILLE	VALENTINE LABBE													1	
	0590214M	TOURCOING	COLBERT											1			
	0590212K	TOURCOING	GAMBETTA				1										
	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1	1	×	1	1			1						
	0590223X	VALENCIENNES	DU HAINAUT											1			
LIMOGES	0190010H	BRIVE-LA-GAILLARDE	GEORGES CABANIS											1			
	0190032G	TULLE	E. PERRIER				1										
	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				1			1						
	0870056N	LIMOGES	TURGOT						1								
	0870016V	LIMOGES	LIMOSIN										1				
	0870118F	LIMOGES	RAOUL DAUTRY													1	
LYON	0010013J	BOURG-EN-BRESSE	LALANDE	1			1										
	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX														1
	0690038S	LYON 09	MARTINIERE DUCHERE													1	
	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY											1			
	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	2	×	1	2				1	3				
	0692866R	LYON 08	LA MARTINIERE MONPLAISIR	1	1	×	1	1	1	1	1	1	1				
	0690082P	LYON 09	JEAN PERRIN	1			1				1						
	0420041S	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1	×	1	1					1				
	0420046X	ST-ETIENNE	ETIENNE MIMARD						1		1			1			
MARTINIQUE	9720825P	DUCOS	CENTRE SUD										1				
	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1			1				1						
	9720004X	FORT-DE-FRANCE	POINTE DES NEGRES											1			

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa-tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
MONTPELLIER	0300002P	ALES	JEAN-BAPTISTE DUMAS											1			
	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	1	×	1	1			1	1	1				
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ						1						1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1			1				1						
	0300026R	NIMES	DHUODA						1								
	0660010C	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1			1				1						
NANCY-METZ	0880020U	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1													
	0570029X	FORBACH	JEAN MOULIN	1													
	0570054Z	METZ	FABERT	1	1	×	1	1				1					
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR										1				
	0573227Y	METZ	DE CORMONTAIGNE						1		1						
	0570058D	METZ	LOUIS VINCENT											1			
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	1	×	1	1			1		2				
	0540042C	NANCY	HENRI LORITZ							1	1	1					
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1			1				1						
	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER						1								
	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1				1				1					
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD						1					1			
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	1	×	1	1			2	1	2				
	0440029T	NANTES	LIVET						1	1							
	0440069L	ST NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND				1							1			
NANTES	0850025R	LA-ROCHE-SUR-YON	MENDES-FRANCE				1										
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	1	×	1	1			1		1				
	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS						1	1	1						
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1			1	1				1					
	0830056K	TOULON	ROUVIERE						1					1			
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	2			1					1					
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	PHILIBERT DESSAIGNES	1													
	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1			1										
	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1			1										
	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	1	×	1	1			1	1	1				
	0450051L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN						1								
	0370035M	TOURS	DESCARTES	2	1	×	1	1			1	1	1				
	0371418R	TOURS	DE VAUCANSON						1		1						
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1										
	0750672Y	PARIS 03	DUPERRE E.S.A.A.														1
	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	1	1	×	1	1									
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1	4	×		3				1					
	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	1			1					1				
	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER				1										
	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	2	2	×	2	2			2	3	3				
	0750660K	PARIS 06	FENELON	1	1	×		1					1				
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1	1	×	1	1		1	1	1	2				
	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	1		1					1					
	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				1			1	1					
	0750676C	PARIS 11	DORIAN						1								
	0750675B	PARIS 11	VOLTAIRE						1								
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1							1						
	0750685M	PARIS 13	PIERRE-GILLES de GENNES	1			1				1		1			1	
	0750691U	PARIS 14	RASPAIL						1	1	1			1			

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa-tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0750693W	PARIS 15	BUFFON		1			1			1						
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	2	×	1	2			1	1	2				
	0750700D	PARIS 16	JEAN-BAPTISTE SAY							1		1	1				
	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1							1	1					
	0750704H	PARIS 17	CARNOT				1										
	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC				1										
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1			1				1						
	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX											1			
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	1	×	1	1				1	2				
	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND						1								
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT				1	1	1		1	1					
	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU	2	1	×							1				
	0100022V	TROYES	CHRESTIEN DE TROYES	1			1				1						
	0100025Y	TROYES	LOMBARDS											1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1	×	1	1									
	0290012F	BREST	VAUBAN						1		1						
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1			1				1						
	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX				1				1						
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	1	×	1	1			1	1	3				
	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE						1		1						
	0220056S	ST BRIEUC	RABELAIS	1			1				1						
	0220058U	ST BRIEUC	CHAPTAL											1			
	0560051B	VANNES	ALAIN RENE LESAGE	1					1								
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND				1				1						
	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1			1										
	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN						1								
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1	1	×	1	1				1	1				
	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL						1								
	0760110G	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	MARCEL SEMBAT											1			
REUNION	9740001H	ST-DENIS	LECONTE DE LISLE	1			1				1						
	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS										1				
	9740054R	ST-DENIS	LISLET GEOFFROY						1								
STRASBOURG	0680010S	COLMAR	BLAISE PASCAL											1			
	0680031P	MULHOUSE	ALBERT SCHWEITZER	1	1	×		1			1						
	0681768C	MULHOUSE	LAVOISIER												1		
	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	3	1	×	1	2			1	1					
	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL						1	1		1					
	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND										1			1	
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL											1			
	0810006S	ALBI	LAPEROUSE				1				1						
	0810959C	CASTRES	BORDE BASSE	1													
	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER				1										
	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY						1								
	0312289V	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	PIERRE PAUL RIQUET											1			
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2	1	×	1	1				1	2				
	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC				1			1		1					
	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1				1			1						
	0310047H	TOULOUSE	OZENNE										1			1	
	0311323V	TOULOUSE	RIVE GAUCHE														1
VERSAILLES	0781512V	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	DESCARTES				1										
	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA						1								

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa-tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0950644J	ENGHIEN-LES-BAINS	GUSTAVE MONOD	1			1										
	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1							1						
	0910620E	CORBEIL	ROBERT DOISNEAU											1			
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	ST EXUPERY	1													
	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS						1								
	0911492C	LES ULIS	L'ESSOURIAU								1						
	0920142E	NEUILLY-SUR-SEINE	LOUIS PASTEUR	1	1	×	1	1			1						
	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL		1			1			1						
	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1													
	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES								1						
	0920799U	RUEIL-MALMAISON	RICHELIEU											1			
	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1				1									
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1			1	1				1	2				
	0782132U	ST-GERMAIN-EN-LAYE	ALBRET	1			1				1						
VERSAILLES	0951104J	ST-OUEN-L'AUMONE	JEAN PERRIN											1			
	0920134W	BOULOGNE	JACQUES PREVERT										1				
	0920149M	VANVES	MICHELET	1				1			1						
	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1	×	1	1				1	2				
	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY						1	1	1						
NOUVELLE-CALEDONIE	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER						1		1						

CPGE technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) - préparation en 1 an

Académie	Établissement	Ville	Nom	ATS
AIX-MARSEILLE	0130049H	MARSEILLE 07	RUE DU REMPART	1
	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD	1
AMIENS	0600020W	NOGENTSUR-OISE	MARIE CURIE	1
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL	1
	0330029C	BORDEAUX	BREMONTIER	1✱
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT-FERRAND	LA FAYETTE	1
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA FAYETTE	1
	0931779D	MONTREUIL	METIERS DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE	1
	0930125F	ST-DENIS	PAUL ELUARD	1
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL	1
	0210017E	DIJON	MONTCHAPET	1*
GRENOBLE	0381603L	GRENOBLE	ANDRE ARGOUGES	1
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO	1
	0595809U	VALENCIENNES	ESCAUT	1
LYON	0690128P	LYON 5ème	EDOUARD BRANLY	1
	0690037R	LYON 1er	LA MARTINIERE DIDEROT	1
MONTPELLIER	0340011C	BEZIERS	JEAN MOULIN	1
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1*
NANCY-METZ	0542291X	LAXOU	HERE	1
	0880021V	EPINAL	PIERRE MENDES FRANCE	1
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET	1
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1
PARIS	0750707L	PARIS 17	ENC BESSIERES	1*
	0750712S	PARIS 19	DIDEROT	1

Académie	Établissement	Ville	Nom	ATS
	0750713T	PARIS 19	JACQUARD	1
	0750685M	PARIS 13	PIERRE-GILLES DE GENNES	1
	0753268V	PARIS 13	JEAN LURÇAT	1*
POITIERS	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX	1
REIMS	0511565Z	REIMS	PÔLE ARAGO/ROOSEVELT	1
RENNES	0350029S	RENNES	JOLIOT CURIE	1
REUNION	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS	1
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL	1
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENÉ CASSIN	1*
	0680034T	MULHOUSE	LOUIS ARMAND	1
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL	1
	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC	1
	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1*
VERSAILLES	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES	1
	0920136Y	CLICHY	NEWTON	1
	0921156G	GENNEVILLIERS	GALILEE	1
	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY	1
	0910620E	CORBEIL	ROBERT DOISNEAU	1
NOUVELLE-CALEDONIE	9830003L	NOUMEA	JULES GARNIER	1

* ATS du secteur tertiaire

Classe préparatoire universitaire scientifique

Académie	Établissement	Ville	Nom	Division
NANCY-METZ	0550002D	BAR-LE-DUC	POINCARE	1

CPGE de la filière économique et commerciale - année 2013-2014

Classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX- EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1					
	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1				
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1					
	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1				
	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1	1
	0130048G	MARSEILLE 15	SAINT EXUPERY	1					
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1			1		
	0801882L	AMIENS	LA HOTOIE						1
	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1				
	0600040T	NOYON	JEAN CALVIN		1				
BESANÇON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1				
BESANÇON	0250010A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD	1			1		1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN		1				
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1				
	0330029C	BORDEAUX	BREMONTIER				1		
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					1	1
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1					

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1					
	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1				
	0141796B	HEROUVILLE-ST-CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1		
	0500065Z	SAINT-LO	LE VERRIER		1				
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1				
	0630020E	CLERMONT-FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1		
	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1				
CRETEIL	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL						1
	0941347D	FONTENAY-SOUS-BOIS	PABLO PICASSO				1		
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1					
	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					1	1
	0930123D	NOISY-LE-SEC	OLYMPE DE GOUGE		1				
	0770926N	FONTAINEBLEAU	COUPERIN		1				
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1		1		
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1					
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT D'EXCELLENCE		1				
	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1	
	0940120V	ST-MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1				
	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1				
DIJON	0710011B	CHALON-SUR-SAONE	PONTUS DE THIARD	1					
	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1				
	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1	1
	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1		
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1				
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1				
	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1		
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1				
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1		
	9710002A	BASSE-TERRE	GERVILLE REACHE		1				
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1				
	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1		1
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1					
	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1					
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART		1				
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1					
LYON	0010014K	BOURG-EN-BRESSE	EDGAR QUINET		1				
	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1				
	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1				
	0690026D	LYON 06	DU PARC	2					
	0690032K	LYON 02	RECAMIER					1	1
	0690038S	LYON 09	LA MARTINIERE DUCHERE				1		
	0693478F	SAINT-PRIEST	CONDORCET				1		
	0690097F	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	CLAUDE BERNARD				1		
	0420041S	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1				
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE		1				
	9720350Y	LA TRINITE	FRANTZ FANON				1		
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1					
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ					1	1
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUEDE				1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1				
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1					

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1				
	0540040A	NANCY	CHOPIN				1		
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1			
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1					
	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER				1		
	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1				
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1					
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1					
	0440031V	NANTES	VIAL		1				
	0441993C	NANTES	CARCOUET					1	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2					
	0060037H	NICE	BEAU SITE				1		
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1	1				
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1				
ORLEANS -TOURS	0410002E	BLOIS	FRANÇOIS PH. DESSAIGNES	1					
	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1		
	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1					
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1					
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1	1	1
	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1			
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1					
	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1					
	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1				
	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1					
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1					
	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1					
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1					
	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1				
	0750682J	PARIS 13	RODIN		1				
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1				
	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1					
	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2				
	0750707L	PARIS 17	BESSIERES		1		1	1	1
	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1					
POITIERS	0171469Y	LA ROCHELLE	UNIVERSITÉ		1				
	0791062A	NIORT	VENISE VERTE				1		
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1					
	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAINE		1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1			1		
	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1				
	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1				
RENNES	0220056S	SAINT-BRIEUC	RABELAIS		1				
	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1				
	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1		
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1					
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1				
	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE						1
	0561718N	LORIENT	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
	0561718N	VANNES	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
REUNION	9741046U	ST-DENIS	BELLEPIERRE	1	1		1		
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1					

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1					
	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1				
	0760109F	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	LES BRUYERES				1		
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1				
	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1				
	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1					
	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				2	1	1
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1					
	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1				
	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1	1
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2					
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1					
	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1		
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	ST EXUPERY		1				
	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1		1		
	0920143F	NEUILLY-SUR-SEINE	LA FOLIE SAINT JAMES		1				
	0950650R	SARCELLES	JEAN JACQUES ROUSSEAU		1				
	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1				
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1					
	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1	1
VERSAILLES	0920801W	ST CLOUD	ALEXANDRE DUMAS	1	1				
	0782132U	ST-GERMAIN-EN-LAYE	JEANNE D'ALBRET	1					
	0920149M	VANVES	MICHELET	1			1		
	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1				
	0782567S	VERSAILLES	MARIE CURIE						1
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1					
POLYNESIE	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1				
NOUVELLE-CALEDONIE	9830557N	NOUMEA	GRAND NOUMEA				1		

Classes de seconde année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX- EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1					
	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1				
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1					
	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1				
	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1	1
	0130048G	MARSEILLE 15	SAINT EXUPERY	1					
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1					
	0801882L	AMIENS	LA HOTOIE						1
	0800011C	AMIENS	EDOUARD GAND				1		
	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1				
	0600040T	NOYON	JEAN CALVIN		1				
BESANÇON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1				
	0250010A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD	1			1		1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN		1				
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1				
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					1	1

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
	0330029C	BORDEAUX	BREMONTIER				1		
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1					
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1					
	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1				
	0141796B	HEROUVILLE-ST-CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1		
	0500065Z	ST LO	LE VERRIER		1				
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1				
	0630020E	CLERMONT-FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1		
	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1				
CRETEIL	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL						1
	0941347D	FONTENAY-SOUS-BOIS	PABLO PICASSO				1		
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1					
	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					1	1
	0930123D	NOISY-LE-SEC	OLYMPE DE GOUGE		1				
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1		1		
	0770926N	FONTAINEBLEAU	COUPERIN		1				
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1					
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT D'EXCELLENCE		1				
	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1	
	0940120V	ST-MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1				
	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1				
DIJON	0710011B	CHALON-SUR-SAONE	PONTUS DE THIARD	1					
	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1				
	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1	1
	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1		
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1				
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1				
	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1		
	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1				
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1		
	9710002A	BASSE-TERRE	GERVILLE REACHE		2				
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1				
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1					
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART		1				
	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1		1
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1					
	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1					
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1					
LYON	0010014K	BOURG-EN-BRESSE	EDGAR QUINET		1				
	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1				
	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1				
	0690026D	LYON 06	DU PARC	2					
	0690032K	LYON 02	RECAMIER					1	1
	0690038S	LYON 9	LA MARTINIERE DUCHERE				1		
	0693478F	SAINT-PRIEST	CONDORCET				1		
	0690097F	VILLEFRANCHE S/SAONE	CLAUDE BERNARD				1		
	0420041S	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1				
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE		1				
	9720350Y	LA TRINITE	FRANTZ FANON				1		
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1					
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ					1	1

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUEDE				1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1				
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1					
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1				
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1			
	0540040A	NANCY	FREDERIC CHOPIN				1		
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1					
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER				1		
	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1				
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1					
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1					
	0440031V	NANTES	VIAL		1				
	0441993C	NANTES	CARCOUET					1	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2					
	0060037H	NICE	BEAU SITE				1		
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1	1				
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1				
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	FRANÇOIS PHILIBERT DESSAIGNES	1					
	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1		
	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1					
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1					
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1	1	1
	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1			
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1					
	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1					
	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1				
	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1					
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1					
	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1					
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1					
	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1				
	0750682J	PARIS 13	RODIN		1				
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1				
	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1					
	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2				
	0750707L	PARIS 17	BESSIERES		1		1	1	1
	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1					
POITIERS	0791062A	NIORT	LA VENISE VERTE				1		
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1					
	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAINE		1				
REIMS	0510034K	REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	1			1		
	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1				
	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1				
RENNES	0220056S	SAINT-BRIEUC	RABELAIS		1				
	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1				
	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1		
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1					
	0561718N	LORIENT	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
	0561739L	VANNES	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1				

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Économique	Option Économique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Cachan	
								D1	D2
	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE						1
REUNION	9741046U	ST-DENIS	BELLEPIERRE	1	1		1		
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1					
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1					
	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1				
	0760109F	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	LES BRUYERES				1		
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1				
	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1				
	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1					
	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				2	1	1
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1					
	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1				
	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1	1
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2					
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1					
	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1		
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	ST EXUPERY		1				
	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1		1		
	0920142E	NEUILLY-SUR-SEINE	LOUIS PASTEUR	1					
	0950650R	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		1				
	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1				
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1					
	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1	1
	0920801W	ST CLOUD	ALEXANDRE DUMAS	1	1				
	0782132U	ST-GERMAIN-EN-LAYE	JEANNE D'ALBRET	1					
	0920149M	VANVES	MICHELET	1			1		
	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1				
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1					
	0782567S	VERSAILLES	MARIE CURIE						1
POLYNESIE	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1				
NOUVELLE-CALEDONIE	9830557N	NOUMEA	Gd NOUMEA				1		

CPGE de la filière économique et commerciale - préparations en 1 an

Académie	Établissement	Ville	Nom	ENS Cachan	
				D1	D2
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN	1	1
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	
LYON	0690038S	LYON 09	LA MARTINIERE DUCHERE	1	1
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1

CPGE de la filière littéraire - année 2013-2014

Classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Remarques - lettres
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX- EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	Prépare à l'option théâtre
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et théâtre
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	
	0020048S	ST-QUENTIN	HENRI MARTIN	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et musique
BESANÇON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	Prépare à l'option théâtre
	0500016W	OCTEVILLE	JEAN FRANCOIS MILLET	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0030025L	MONTLUCON	MADAME de STAEL	1	
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	
CRETEIL	0772229E	MEAUX	JEAN VILAR	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	
	0941413A	CRETEIL	LEON BLUM	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0940120V	ST-MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	
	0930126G	ST-OUEN	BLANQUI	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0930121B	MONTREUIL S/BOIS	JEAN JAURES	1	Arabe
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	2	Prépare à l'option sciences sociales
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE-TERRE	GERVILLE REACHE	1	Latin, LV2 espagnol
GUYANE	9730001N	CAYENNE	FELIX EBOUE	1	
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	prépare à l'option arts plastiques
	0622949U	BOULOGNE-SUR-MER	MARIETTE	1	lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0420041S	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1	
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1	
	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANCY-METZ	0572757M	METZ	G. DE LA TOUR	2	
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	2	Prépare à l'option cinéma -audiovisuel
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	
	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	
	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1	Prépare à l'option théâtre
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	Prépare à l'option histoire des arts
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2	
	0060011E	CANNES	CARNOT	1	Prépare aux options théâtre, cinéma audiovisuel et arts plastiques
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	2	

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Remarques - lettres
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	Prépare à l'option théâtre
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	
PARIS	0750648X	PARIS 03	VICTOR HUGO	1	Prépare à l'option théâtre
	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	4	
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	
	0750660K	PARIS 06	FENELON	3	Prépare aux options musique et théâtre
	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	2	
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1	
	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	
	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	Prépare à l'option arts plastiques
	0750670W	PARIS 09	LAMARTINE	1	
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, géographie, latin, grec
	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	2	Prépare à l'option théâtre
	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	2	Prépare à l'option théâtre
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	
	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1	
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	2	
RENNES	0220057T	SAINT-BRIEUC	ERNEST RENAN	1	
	0290007A	BREST	KERICHEN	2	
	0290098Z	QUIMPER	CORNOUAILLE	1	
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
REUNION	9740001H	ST-DENIS	LECONTE DE LISLE	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	1	
	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	2	Prépare à l'option cinéma -audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	2	Prépare à l'option histoire des arts
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	3	Prépare aux options histoire des arts, théâtre, musique et cinéma audiovisuel
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	Prépare aux options musique et théâtre
	0311323V	TOULOUSE	RIVE GAUCHE	1	
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1	
	0950644J	ENGHIEN-LES-BAINS	GUSTAVE MONOD	1	
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	
	0920141D	NANTERRE	JOLIOT CURIE	1	
	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	Prépare à l'option théâtre
	0920802X	SÈVRES	J.P. VERNANT	1	Prépare à l'option cinéma -audiovisuel
	0782555D	ST-GERMAIN-EN-LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	
	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	

Lettres et sciences sociales - classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Remarques - lettres et sciences sociales
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Remarques - lettres et sciences sociales
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
	0340009A	BEZIERS	HENRI IV	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST HAU	1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	1	
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	

Lettres (chartes) - classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

Classes de seconde année

1ère Supérieure (Ulm)

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, théâtre	
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes - section B	
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, théâtre	
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais, allemand, cinéma -audiovisuel	
CRETEIL	0940120V	ST MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	lettres modernes, histoire, anglais	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE-TERRE	GERVILLE REACHE	1	Lettres modernes, histoire, LV II espagnol	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts	
	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	1	lettres classiques, lettres modernes, théâtre, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes – section B	

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
	0300021K	NIMES	A. DAUDET	1	lettres modernes, histoire, géographie, anglais, espagnol, allemand, italien	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais cinéma-audiovisuel	
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire, histoire des arts	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol	
	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique, théâtre	
	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1	Prépare à l'option cinéma audiovisuel, lettres modernes, histoire et géographie	
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	histoire, géographie, philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire des arts	
	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	1	philosophie, lettres classiques, anglais, portugais, théâtre	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, philosophie	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie	
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie, histoire des arts	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	lettres classiques, lettres modernes, musique, théâtre	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais, théâtre	
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, allemand	

1ère Supérieure (Lyon - Lettres et sciences humaines)

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX- EN-PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, italien, anglais, espagnol
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	1	Lettres modernes, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel, théâtre
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais
	0020048S	ST-QUENTIN	HENRI MARTIN	1	lettres modernes, anglais, histoire – géographie, cinéma-audiovisuel
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, russe
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres modernes, anglais, histoire - géographie, théâtre
	0500016W	OCTEVILLE	JEAN-FRANÇOIS MILLET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MADAME de STAEL	1	

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0772229E	MEAUX	JEAN VILAR	1	cinéma-audiovisuel
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
	0930126G	ST-OUEN	BLANQUI	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, histoire des arts
	0930121B	MONTREUIL	JEAN JAURES	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais LV1, arabe
	0941413A	CRETEIL	LEON BLUM	1	cinéma-audiovisuel
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
GUYANE	9730001N	CAYENNE	FELIX EBOUE	1	
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
	0622949U	BOULOGNE	MARIETTE	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	lettres modernes, histoire - géographie, philosophie
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	lettres modernes, philosophie, histoire - géographie, anglais, espagnol, russe, histoire des arts
	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien, théâtre
	0420041S	ST-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1	lettres modernes, histoire - géographie, espagnol, anglais
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1	
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, allemand
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais, théâtre
	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	Histoire et géographie, lettres modernes, anglais
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
	0060011E	CANNES	CARNOT	1	Théâtre et cinéma audiovisuel
	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, allemand, anglais, arabe
	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire-géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois, théâtre
	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais
	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	2	anglais, espagnol, lettres modernes, histoire-géographie
	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, arts plastiques
	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	1	histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand, théâtre
	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand, histoire des arts
POITIERS	0160002R	ANGOULÊME	GUEZ DE BALZAC	1	lettres modernes, histoire - géographie
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres modernes, allemand, anglais
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
RENNES	0220057T	SAINT-BRIEUC	ERNEST RENAN	1	Histoire et géographie - anglais
	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol, histoire - géographie

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
REUNION	9740001H	SAINT-DENIS	LECONTE DE LISLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, option cinéma-audiovisuel
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, cinéma - audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire – géographie, histoire des arts
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	3	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, musique
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY-SUR-ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	
	0950644J	ENGHIEN-LES-BAINS	GUSTAVE MONOD	1	
	0920141D	NANTERRE	JOLIOT CURIE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, russe, théâtre
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
	0920802X	SÈVRES	J.P. VERNANT	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma - audiovisuel
	0782555D	ST-GERMAIN-EN-LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire - géographie
	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie, histoire des arts
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, espagnol

1ère Supérieure lettres et sciences sociales

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1

1ère Supérieure (Chartes)

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

Classes préparatoires á l'enseignement supérieur (CPES) 2013 - 2014

Filière scientifique

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
AIX- MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1
	0132733A	MARSEILLE	ANTONIN ARTAUD	1
CRÉTEIL	0772120L	TORCY	JEAN MOULIN	1
	0930120A	EPINAYS/SEINE	JACQUES FEYDER	1
NANTES	0530039E	EVRON	RAOUL VADEPIED	1
PARIS	0750654D	PARIS	HENRI IV	1
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1
MAYOTTE	9760127J	MAMOUDZOU	YOUNOUSSA BAMANA	1

Filière générale

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
MONTPELLIER	0300031K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1
NANTES	0440021J	NANTES	CLÉMENCEAU	1

Filière littéraire

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat

CPGE de la filière scientifique - année 2013-2014

Classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINT JOSEPH		1			
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1				
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE		1			
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT-FERRAND	GODEFROI DE BOUILLON	1				
GRENOBLE	0071126L	ANNONAY	SAINT DENIS		1			
LILLE	0593117T	LILLE	SAINT-PIERRE	1				
	0592932S	BEAUCAMPS-LIGNY	SAINTE MARIE		1			
	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1				
	0592921E	ROUBAIX	SAINT REMI	1				
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1	1	1		1
	0690539L	LA MULATIERE OULLINS	ASSOMPTION BELLEVUE		1		1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1			1	
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1				
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS				1	
	0440163N	NANTES	SAINT STANISLAS	1	1			
	0490824E	ANGERS	SAINT MARTIN	1				
	0850083D	LA-ROCHE-SUR-YON	SAINT JOSEPH	1				

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
	0850137M	LA-ROCHE-SUR-YON	SAINT LOUIS					1
	0490888Z	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	SAINT JULIEN			1		
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS	1	1			
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1				
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	3			
	0754025T	PARIS 6	SAINT NICOLAS					1
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	2	1			
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE			1		
	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1	1			
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION		2			
	0560181T	LORIENT	SAINT JOSEPH					1
REUNION	9741255W	SAINT-PIERRE	SAINT CHARLES	1				
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	COLLEGE EPISCOPAL SAINT ETIENNE		1			
	0671636P	STRASBOURG	ORT	1				
TOULOUSE	0312408Z	BALMA	SALIEGE		2			
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	3	3	1	1	
	0912161E	CORBEIL	SAINT LEON			1		
	0920904H	ANTONY	SAINTE MARIE	1	1			
	0920928J	RUEIL-MALMAISON	PASSY BUZENVAL			1		

Classes de seconde année

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINT JOSEPH			1						
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1								
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE			1						
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT-FERRAND	G.BOUILLON	1								
GRENOBLE	0071126L	ANNONAY	SAINT DENIS					1				
LILLE	0593117T	LILLE	SAINT-PIERRE					1				
	0592932S	BEAUCAMPS-LIGNY	SAINTE MARIE			1						
	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1								
	0592921E	ROUBAIX	SAINT REMI	1								
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1		1		1		1		1
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION BELLEVUE			1					1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL D'ALZON	1							1	1
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1								
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS								1	
	0440163N	NANTES	SAINT STANISLAS	1		1		1				1
	0490824E	ANGERS	SAINT MARTIN					1				
	0850083D	LA-ROCHE-SUR-YON	SAINT JOSEPH	1								
	0850137M	LA-ROCHE-SUR-YON	SAINT LOUIS									1
	0490888Z	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	SAINT JULIEN							1		
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS	1				1				1
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1								
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	1	1	1	1	1	1			
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	1	1		1		1			
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE							1		
	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1		1		1				
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION			1		1				
	0560181T	LORIENT	SAINT JOSEPH									1

Académie	Établissement	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
REUNION	9741255W	SAINT-PIERRE	SAINT CHARLES	1								
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	COLLEGE EPISCOPAL SAINT ETIENNE									
	0671636P	STRASBOURG	ORT					1				
TOULOUSE	0312408Z	BALMA	SALIEGE			1	1	1				
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	1	2	1	2		1	1	1	
	0912161E	CORBEIL	SAINT LEON							1		
	0920904H	ANTONY	SAINTE MARIE	1		1		1				
	0920928J	RUEIL-MALMAISON	PASSY BUZENVAL							1		

CPGE Technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) - préparation en 1 an

Académie	Établissement	Ville	Nom	ATS
AIX-MARSEILLE	0131391S	AIX–EN-PROVENCE	SAINT ELOI	1
RENNES	0350791V	REDON	M.CALLO	1
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1

CPGE Économiques et commerciales- Année 2013-2014

Classes de première et seconde années

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
				1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
AIX-MARSEILLE	0131319N	AIX- EN-PROVENCE	LA NATIVITE			1	1		
	0132828D	MARSEILLE 12	LA CADENELLE			1	1		
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1	1				
	0131684K	MARSEILLE	PERRIMOND					1	1
BORDEAUX	0240079F	PERIGUEUX	SAINT JOSEPH				1		
	0331503E	BORDEAUX	SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	1	1	1	1		
CAEN	0141161L	CAEN	JEANNE D'ARC			1	1		
CLERMONT-FERRAND	0631075B	CLERMONT-FERRAND	SAINTE ALYRE			1	1		
CRETEIL	0930974D	VILLEMOMBLE	SAINT LOUIS -BLANCHE DE CASTILLE			1	1		
	0931813R	PAVILLONS S/BOIS	L'ALLIANCE	1	1				
	0940878U	SAINT MAUR DES FOSSES	TEILHARD DE CHARDIN			1	1		
DIJON	0211090W	DIJON	SAINT BENIGNE			1	1		
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR					1	1
GRENOBLE	0381675P	CORENC	ITEC BOISFLEURY	1	1	1	1		
LILLE	0592940A	DOUAI	SAINT JEAN	1	1	1	1		
	0593114P	LILLE	SAINT PAUL	1	1	1	1		
LYON	0421020F	SAINT ETIENNE	SAINT LOUIS			1	1		
	0690519P	LYON 5	NOTRE DAME DES MINIMES	1	1	2	1		
	0690521S	LYON 5	SAINTE MARIE	1	1	1	1		
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1	1	1	1		
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL D'ALZON	1	1				
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI			1	1		
	0660059F	PERPIGNAN	NOTRE DAME DU BON SECOURS			1	1		
NANCY-METZ	0572341K	MONTIGNY-LES-METZ	JEAN XXIII			1	1		
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS	1	1				

Académie	Établissement	Ville	Nom	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
				1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
	0440161L	NANTES	ST-JOSEPH DU LOQUIDY			1	1		
NANTES	0490823D	ANGERS	URBAIN MONGAZON	1	1				
	0720834R	LE MANS	NOTRE DAME DE SAINTE CROIX			1	1		
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS			1	1		
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	2				
	0753897D	PARIS 12	SAINT MICHEL DE PICPUS	1	1	2	2		
	0754042L	PARIS 13	LE REBOURS					1	1
	0753933T	PARIS 16	SAINT LOUIS DE GONZAGUE.			2	2		
	0753947H	PARIS 16	SAINT JEAN DE PASSY	2	2				
RENNES	0350776D	RENNES	SAINT VINCENT-PROVIDENCE	1	1	1	1		
	0350795Z	RENNES	DE LA SALLE					1	1
ROUEN	0761710W	LE HAVRE	SAINT JOSEPH			1	1		
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	SAINT ETIENNE			1	1		
TOULOUSE	0312406Z	BALMA	SALIEGE	1	1	1	1		
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	2	2				
	0783351U	VERSAILLES	NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	1	1	2	2	1	1
	0920919Z	NEUILLY-SUR-SEINE	NOTRE DAME DE LA CROIX			2	2		
	0921365J	RUEIL-MALMAISON	DANIELOU			1	1		

CPGE de la filière littéraire - année 2013 - 2014

Classes de première année

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Remarques lettres
CLERMONT-FERRAND	0631074A	CLERMONT-FERRAND	FENELON	1	
CRETEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1	
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1	Arts plastiques et histoire des arts
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Musique
PARIS	0753915Y	PARIS 15	BLOMET	2	
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	2	
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY-SUR-SEINE	SAINTE MARIE	2	
	0921365J	RUEIL-MALMAISON	DANIELOU	1	

Classes de seconde année

1ère Supérieure (Ulm)

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (ulm)
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY-SUR-SEINE	SAINTE MARIE	2	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, géographie, histoire-géographie.

1ère Supérieure (Lyon - lettres et sciences humaines)

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (fontenay)
CLERMONT-FERRAND	0631074A	CLERMONT-FERRAND	FENELON	1	
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	Lettres modernes, histoire, allemand, anglais
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie.

Académie	Établissement	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (fontenay)
CLERMONT-FERRAND	0631074A	CLERMONT-FERRAND	FENELON	1	
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	Lettres modernes, histoire, allemand, anglais
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1	arts plastiques et histoire des arts
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
PARIS	0753915Y	PARIS	BLOMET	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1	Lettres modernes, histoire - géographie.
	0921365J	RUEIL-MALMAISON	DANIELOU	1	Philosophie, lettres modernes, histoire -géographie, anglais

Classes de première et seconde années de lettres et de sciences sociales

Académie	Établissement	Ville	Nom	1ère année	2ème année
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	1
LYON	0690571W	LYON	SAINT MARC	1	1
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1	1
NANCY	0541318P	NANCY	ST SIGISBERT	1	1
NANTES	0440154D	NANTES	BLANCHE DE CASTILLE	1	1
RENNES	0560114V	VANNES	ST FRANCOIS XAVIER	1	1
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	1	1
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY-SUR-SEINE	SAINTE MARIE	1	1

Liste des classes préparatoires du ministère des affaires étrangères

Filière économique et commerciale

Pays	Ville	Nom	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
			1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
MAROC	RABAT	DESCARTES	1	1	1	1	-	-
AUTRICHE	VIENNE	Lycée français			1	1		

Liste des classes préparatoires du ministère de l'agriculture

Académie	Établissement	Ville	Nom	BCPST 1ère et 2ème années	ATS bio	TB 1ère et 2ème années
Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Fresne	1	-	-
Orléans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Chesnoy	1	1	1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1	1	-
Clermont-Ferrand	0630984 C	Lempdes	LEGTA Louis Pasteur -Marmilhat	1	1	-
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraclet	-	1	-
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie sur Crête	-	1	-
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort	-	1	-
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny	-	1	-
Grenoble	0260765 R	Valence	LEGTA Le Valentin	-	1	-
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTA de l'Hérault	-	1	-
Rennes	0350700 W	Le Rheu	LEGTA Théodore Monod	-	1	1
Toulouse	0120937 D	Rodez	LEGTA La Roque	-	1	

Liste des classes préparatoires du ministère de la défense

Concours préparés et options d'enseignement

Préparation	Établissements					
	Lycée militaire d'Aix en Provence (1)	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Prytanée national militaire de La Flèche	École des pupilles de l'Air de Grenoble	Lycée Naval de Brest
École polytechnique	-	-	-	MPSI ; MP* (2)	-	-
École navale	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École de l'Air	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint Cyr Coëtquidan option sciences	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	-	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ENSAM	PTSI ; PSI ; PT	-	PTSI ; PSI ; PT	-	-	-
ESM Saint Cyr Coëtquidan : option lettres	Lettres 1 et 2	-	Lettres 1et 2	Lettres 1 et 2	-	-
ESM Saint Cyr Coëtquidan option économique et commerciale	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	-	-

(1) Le lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'École nationale des Arts et Métiers au lycée Vauvenargues à Aix en Provence
(2) MP* : classes spécifique à l'École polytechnique
Les élèves en préparation à l'École spéciale militaire, à l'École navale et à l'École de l'Air, ont obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires

Langues vivantes dans les classes préparatoires

Établissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	Langues vivantes facultatives
Lycée militaire d'Aix-en-Provence	Allemand -Anglais, Espagnol	Allemand -Anglais, Espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais -Allemand	Anglais -Allemand, Espagnol	Russe débutants
Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Anglais- Allemand	Anglais -Allemand, Espagnol -Russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de La Flèche	Allemand -Anglais, Espagnol (1)	Anglais -Allemand, Espagnol -Russe	Russe débutants

(1) pour ESM/ lettres modernes

Classes préparatoires à l'enseignement supérieur du ministère de la défense (CPES)

Filière scientifique

Établissement	Division
Lycée militaire d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	1
École des pupilles de l'Air de Grenoble (Isère)	1
Lycée naval de Brest (Finistère)	1
Prytanée de La Flèche (Sarthe)	1

Filière économique et commerciale

Établissement	Division
Lycée militaire d'Autun (Saône-et-Loire)	1

Filière littéraire

Établissement	Division
Lycée militaire de Saint-Cyr (Yvelines)	1

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales Abibac

Programme d'enseignement de langue et de littérature allemandes dans les sections Abibac pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016

NOR : MENE1307956N
note de service n° 2013-048 du 3-4-2013
MEN - DGSCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux proviseurs ; aux professeurs de lettres
Référence : arrêté du 2-6-2010 publié au J.O. du 4-6-2010 et au B.O. spécial n° 5 du 17-6-2010

Pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, l'œuvre intégrale obligatoire inscrite au programme d'enseignement de langue et de littérature allemandes des classes de première et terminale dans les sections Abibac est :

Der Spaziergang von Rostock nach Syrakus de Friedrich Christian Delius.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics

NOR : MENE1300130X
convention du 21-12-2012
MEN - DGESCO A2 - MIPP

Le ministre de l'éducation nationale
d'une part,
Le président du comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (désigné ci-après par le sigle CCCA-BTP)
d'autre part,
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6242-1, R. 6242-4 et R. 6242-5 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
Vu le décret n°72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage ;

Exposé des motifs

Considérant que :

Le ministère de l'éducation nationale souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes pour que :
100% des élèves aient acquis, au terme de leur formation, un diplôme ou une qualification reconnue ; 80 % d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat et 50 % à un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société et de l'économie ;
- les représentants des organisations professionnelles contribuent, avec les autres partenaires sociaux, à la qualité des formations professionnelles ;
- les initiatives qui font connaître l'entreprise à l'ensemble du système éducatif se multiplient ;
- l'éducation nationale optimise sa contribution aux engagements européens de la France.

Considérant que :

Le CCCA-BTP, organisme professionnel paritaire de la branche du BTP a pour missions de concourir au développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage, et de la formation professionnelle continue dans les métiers des professions du BTP à travers :
- l'information des jeunes, de leurs familles, et des entreprises du BTP, sur la formation professionnelle initiale et sur les métiers du BTP ;
- le financement des investissements et du fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des sections d'apprentissage (SA) ;
- la formation des personnels enseignants et des maîtres d'apprentissage, ainsi que par l'acquisition de matériels techniques et pédagogiques ;
- le financement des actions dont l'objet est la préformation et l'insertion professionnelle des publics de moins de 26 ans, l'animation et l'accompagnement connexes à la formation des apprentis.
Le 5ème plan de développement du CCCA-BTP (2011-2015) s'appuie sur un certain nombre d'objectifs prioritaires, notamment :
- renforcer l'information et la contribution à l'orientation des jeunes ;
- assurer la cohérence territoriale de l'offre de formation BTP ;
- répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises et garantir la qualité de la formation alternée et de l'accompagnement éducatif des apprentis du BTP ;
- promouvoir l'intégration des femmes dans le BTP ;
- intégrer le développement durable dans la formation aux métiers du BTP ;

- renforcer la prévention des risques professionnels ;
- assurer la qualification professionnelle et l'accès à un diplôme pour tous les apprentis.

Considérant que les actions de cette convention sont développées au niveau national, et déclinées aux niveaux académique, régional et local,

Conviennent de ce qui suit :

I - Évolution des métiers et des diplômes

Article 1 - Étude des métiers et de leur évolution

Les signataires développent leur coopération pour analyser les évolutions des métiers dans leurs contextes européen, national et local afin de répondre à la diversité des besoins de qualification des jeunes, des entreprises, ainsi que des territoires.

Article 2 - Étude des certifications et de leur évolution

Les signataires examinent l'articulation :

- entre les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel et les besoins de qualifications générés par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles du secteur ;
- entre les différentes certifications existant dans le secteur professionnel, au niveau national et au niveau européen.

Dans ce cadre, le CCCA-BTP contribue aux réflexions qui sont entreprises, fait connaître ses avis et recommandations sur l'adaptation des diplômes et des formations, s'associe aux travaux en cours dans le cadre européen.

Le ministère bénéficie de l'appui du CCCA-BTP pour les études et les enquêtes à réaliser ou à faire réaliser, dans la perspective de la création et de la rénovation des diplômes et des formations intéressant la profession.

Ces dispositions peuvent donner lieu à des conventions spécifiques conclues entre le CCCA-BTP et la direction du ministère de l'éducation nationale en charge des études et des statistiques concernant la formation professionnelle et l'insertion professionnelle, facilitant la mise à disposition réciproque des données collectées.

Article 3 - Diplômes concernés

Le ministère associe un représentant du CCCA-BTP aux travaux des commissions professionnelles consultatives (CPC) compétentes pour les diplômes du BTP.

II - Information et orientation

Article 4 - Information des jeunes, des familles, des personnels de l'éducation nationale et des représentants de la profession

Le CCCA-BTP, le ministère, en collaboration avec l'ONISEP, et les services académiques d'information et d'orientation, mettent en place des opérations conjointes d'information sur les métiers du BTP, les perspectives d'emploi et de promotion, ainsi que sur la diversité des voies de formation (filières, statuts, établissements, etc.) y conduisant, en direction des :

- des élèves de collèges, de lycées et d'établissements spécialisés ;
- de leurs familles et des fédérations de parents d'élèves ;
- des directeurs des CIO et des conseillers d'orientation psychologues ;
- des personnels de direction des EPLE et des professeurs principaux.

Outre les opérations d'information, les actions conduites concernent notamment :

l'élaboration de documents d'information établis en commun, pour mieux faire connaître les métiers, les diplômes, les filières et les spécialités, ainsi que les établissements de formation, l'organisation de conférences et de visites d'entreprises, l'accueil de jeunes et d'enseignants dans les CFA-BTP, la participation à des séminaires professionnels.

Le CCCA-BTP contribue à l'information des jeunes dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations :

- par l'engagement de son réseau de CFA auprès des SAIO, des collèges et des lycées dans le cadre des travaux développés à l'échelon des bassins d'emploi et de formation ;
- par l'organisation de visites d'information, de séquences d'observation et de stages d'initiation dans les CFA-BTP ;
- par la mise à disposition des jeunes, des familles et des professionnels, d'un dispositif d'information et d'accompagnement, dans chaque CFA-BTP : le point Conseil BTP ;
- en proposant des outils de découverte des métiers et des voies de formation, adaptés au besoin des collégiens ;

- par le développement d'actions visant à corriger toutes les formes de discriminations dans la représentation des métiers, qu'elles soient liées au sexe, à l'origine des jeunes ou à des situations de handicap.

III - Formation professionnelle initiale

Article 5 - Évolution de l'offre de formation initiale
Le CCCA-BTP et les services déconcentrés du ministère s'engagent à renforcer leur coopération afin de définir une offre régionale concertée de formation professionnelle aux métiers du BTP. Ils veillent en particulier à la cohérence de l'offre de formation sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage dans le secteur considéré.
Le CCCA-BTP contribue à la mise en place et au suivi d'observatoires régionaux emploi-formation du BTP.
Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de formation professionnelle initiale et continue définie au sein des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation du BTP (CPREF), par les contrats d'objectifs et de moyens du BTP, et au regard des contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

Article 6 - Accueil en entreprise
Le CCCA-BTP, en concertation avec les entreprises, facilite l'accueil en stage ou en période de formation en milieu professionnel des collégiens et des lycéens.

Article 7 - Développement de la qualité des formations par l'apprentissage
À l'échelon régional, les signataires coopèrent à la mise en œuvre dans les CFA et les ELPE de dispositifs de pré-apprentissage. Ils veillent à la cohérence de ces dispositifs entre les établissements et envisagent les conditions de leur mise en réseau et de leur complémentarité.
Le CCCA-BTP contribue à l'atteinte des objectifs du ministère de l'éducation nationale concernant :
- la participation active aux travaux des plateformes locales d'appui et de suivi aux jeunes décrocheurs ;
- la préparation aux attestations de sécurité routière (ASSR2, ASR et AER) et l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) dans la continuité du premier cycle du secondaire ;
- la généralisation de la formation à la santé et à la sécurité au travail (SST) ainsi qu'à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- le suivi spécifique des jeunes apprentis repérés en situation de grande difficulté scolaire ;
- l'éducation au développement durable, dans le cadre des actions définies par les comités académiques EDD, notamment par l'intégration dans les parcours de formation des apprentis des exigences énergétiques et environnementales du bâti.
Le CCCA-BTP et son réseau de CFA conventionnés, le ministère et ses services déconcentrés coopèrent au développement des initiatives favorisant la mobilité européenne des jeunes, et la mise en place de sections européennes.
Les signataires encouragent les collaborations entre les CFA-BTP et les lycées professionnels et technologiques pour construire des formations accueillant un public mixte d'élèves et d'apprentis, ainsi que des parcours de formation mixant les statuts.

Article 8 - Organisation, animation et suivi pédagogique de l'apprentissage
En concertation avec le ministère, le CCCA-BTP a compétence pour :
- recommander aux CFA-BTP de son réseau, pour chaque spécialité des diplômes du secteur du BTP, la durée annuelle de formation des apprentis au CFA au regard de la réglementation, ainsi que le rythme de l'alternance associée ;
- établir et diffuser au CFA-BTP de son réseau des répartitions horaires d'enseignement par type de diplôme, par année de formation et par discipline ; au regard des référentiels des diplômes et des programmes des enseignements de l'éducation nationale ;
- élaborer des orientations pédagogiques spécifiques à la formation alternée applicables dans les CFA-BTP ;
- concevoir des ressources techniques et pédagogiques à destination des équipes pédagogiques et éducatives des CFA-BTP ;
- conduire dans les CFA-BTP, des missions d'animation pédagogique, d'évaluation des personnels, d'impulsion et d'accompagnement de projets pédagogiques ;
- développer tout projet et action renforçant l'accompagnement socio-éducatif et culturel des jeunes ;
- définir les conditions matérielles des CFA-BTP : normes de construction, organisation et destination des espaces et listes-types d'équipements pédagogiques.
Le ministère demande aux recteurs d'académie de désigner un inspecteur du second degré, correspondant

pédagogique pour chaque CFA-BTP du réseau CCCA-BTP.
Il est invité - en tant que personne qualifiée - aux réunions réglementaires du conseil de perfectionnement de chaque CFA. Il peut être sollicité lors de l'élaboration ou de la révision des projets d'établissement.
Les signataires encouragent un renforcement de la concertation entre le service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA) et les CFA-BTP, en associant sur des thématiques pédagogiques spécifiques, les membres de la direction de la formation du CCCA-BTP et le représentant du corps d'inspection pédagogique.
Cette concertation vise à mutualiser et améliorer les méthodes et outils pédagogiques développés pour l'apprentissage BTP.
Les services académiques et le CCCA-BTP participent à la promotion et à l'organisation de la formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs et promeuvent le titre de maître d'apprentissage confirmé.
Les signataires coopèrent à l'actualisation, à l'enrichissement et à la mise en relation de leurs centres de ressources nationaux pour améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale en alternance dans le BTP, sous statut scolaire ou en apprentissage.
Dans le cadre de cette coopération, des projets spécifiques ou conjoints sont menés puis diffusés par le centre national de ressources pour l'alternance en apprentissage (CNRAA) et l'intranet CCCA-BTP (création de liens inter sites).

IV - Examens

Article 9 - Élaboration des sujets des épreuves ponctuelles d'examen
Dans le respect du cadre national définissant les principes d'élaboration des sujets des épreuves ponctuelles, les signataires facilitent le travail conjoint des acteurs concernés.
Les inspecteurs pédagogiques chargés de ces pilotages nationaux et les conseillers formation du CCCA-BTP, en accord avec les CFA concernés, définissent les modalités spécifiques inhérentes à la sollicitation et l'accompagnement de ceux-ci (diplômes concernés, délais, fréquences, disponibilité des formateurs, etc.).

Article 10 - Organisation des épreuves ponctuelles d'examen
Les CFA-BTP et les services académiques des examens peuvent se concerter annuellement pour définir leur participation dans l'organisation des épreuves ponctuelles d'examen (disponibilité des locaux et du matériel, mobilisation des personnels, frais de matière d'œuvre engagés, etc.).
Les CFA-BTP apportent leur concours au bon déroulement des épreuves (préparation, surveillance, jury de correction et jury de délibération) en fonction des besoins identifiés conjointement en amont avec les services académiques.
À l'échelon académique, les CFA-BTP peuvent être associés aux réflexions visant à adapter les épreuves et les situations d'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) aux exigences des référentiels, ainsi qu'aux conditions matérielles pouvant être mobilisées par les centres de formation.
Le ministère incite à l'harmonisation des procédures académiques de demande d'habilitation à pratiquer le CCF, Il encourage l'accompagnement pédagogique et technique de proximité des CFA-BTP du réseau. Il veille à l'allègement des procédures de renouvellement de ces habilitations.

V - Communication

Article 11 - Diffusion des actions réalisées
Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées. Ils valident conjointement les documents élaborés et mentionnent leur partenariat sur tout document et dans toute communication financés dans le cadre de la convention.

VI - Dispositif de suivi du partenariat

Les parties signataires de la présente convention effectuent un suivi national de sa mise en œuvre, au moins une fois par an, et qui est présenté au Conseil d'administration du CCCA-BTP.
Toutes les actions mises en œuvre en application de la présente convention font l'objet d'un bilan à mi-parcours et d'un bilan final établis conjointement, à l'initiative du CCCA-BTP. Ce bilan est diffusé auprès du ministère, du CCCA-BTP, des CPNE et CPREF du BTP.

VII - Dispositif financier relatif à la taxe d'apprentissage

Article 12 - Habilitation à collecter la taxe d'apprentissage
Conformément aux dispositions des articles L. 6242-1 et R. 6242-1 du code du travail, le CCCA-BTP sollicite, au titre

de la présente convention, une habilitation à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage.
L'habilitation pourra être décidée par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie.
Dans l'hypothèse de l'obtention de l'habilitation, le CCCA-BTP s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage.
Conformément à l'article R. 6242-8 2° du code du travail, le CCCA-BTP met en place une commission, composée de représentants des collèges des salariés et des employeurs et de représentants du ministère, chargée d'émettre un avis sur la répartition des sommes collectées.

Article 13 - Financement des actions de promotion
Conformément aux dispositions de l'article R. 6242-5, le CCCA-BTP est autorisé à conserver une partie des sommes collectées, dans la limite maximale de 10%, pour financer les actions de promotion prévues par la convention.
Les actions de promotion sont définies conjointement par les signataires, au moins un mois avant la réunion de la commission.
Le CCCA-BTP propose un budget prévisionnel des actions de promotion envisagées au titre de la présente convention.
En tant que de besoin, un pourcentage de la somme totale affectée à ces actions pourra être décidé annuellement par la commission afin de contribuer à l'animation de la convention.

VIII - Disposition finale

Article 14 - Durée
La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 5 ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.
Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.
Six mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée par le président du CCCA-BTP au ministre chargé de l'éducation nationale.
Pour une durée maximale de six mois après la date d'expiration de la convention, les dispositions de celle-ci peuvent être prorogées, à titre exceptionnel, sur décision du ministre de l'éducation nationale.

Fait le 21 décembre 2012

Pour le ministre de l’éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l’enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Le Président du comité de concertation et de coordination de l’apprentissage du bâtiment et des travaux publics,
Jean-Luc Sethi

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'« Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école »

NOR : MENE1300162A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, l'« Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école » (APFEE) qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la « Fédération nationale des centres musicaux ruraux »

NOR : MENE1300163A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril, la « Fédération nationale des centres musicaux ruraux » (CMR) qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.
L'agrément est étendu aux quatorze associations départementales CMR et aux deux associations délégataires des deux centres CMR la Fontaine de l'Ours et le Moulin des Sittelles.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la « Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés »

NOR : MENE1300164A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, la « Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés » (APAJH) qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la « Fédération Léo Lagrange »

NOR : MENE1300165A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, la « Fédération Léo Lagrange » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu à neuf antennes locales de la fédération.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Mouvement ni putes ni soumises »

NOR : MENE1300166A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, l'association « Mouvement ni putes ni soumises », qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'« Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement »

NOR : MENE1300167A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, l'« Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement », qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. L'agrément est étendu aux Unions régionales CPIE et aux centres permanents d'initiative pour l'environnement.

Personnels

Commission nationale d'action sociale

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel à chacune d'elle

NOR : MENH1300161A
arrêté du 20-3-2013
MEN - DGRH C1-3

Vu arrêté du 7-3-2013

Article 1 - Sont habilitées à désigner les représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale :

Organisations syndicales	Nombre de sièges	
	Titulaires	Suppléants
Fédération syndicale unitaire (FSU)	4	4
Union nationale des syndicats autonomes (Unsa)	2	2
Confédération française démocratique du travail (CFDT)	1	1
Force ouvrière (FO)	1	1
TOTAL	8	8

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 7 mars 2013 susvisé, la Mutuelle générale de l'éducation nationale désigne ses représentants titulaires et suppléants.

Article 3 - L'arrêté du 9 mars 2011 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles est abrogé.

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 20 mars 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Personnels

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2013-2014

NOR : MENH1301568N
note de service n° 2013-046 du 3-4-2013
MEN - DGRH B2-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2013-2014.

I - Dispositions générales

I.1 Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I, II, III, IV, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) ; Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar) et Grande-Bretagne (Culham).
Depuis la rentrée 2012, l'école de Bruxelles IV a déménagé du site de Berkendaël au site de Laëken et l'école de Luxembourg II a déménagé du site du plateau de Kirchberg au site de Bertrange-Mamer.
Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 600 et 3500 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les enseignants francophones sont donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (outre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable une solide formation en français langue étrangère.
Le système des écoles européennes mêle des cultures professionnelles très différentes et se distingue par un système éducatif spécifique, tant du point de vue administratif que pédagogique, en particulier, les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur.
L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables. De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires. Une volonté et une capacité à travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler, non seulement dans une section francophone (avec des enseignants français, belges et luxembourgeois) mais aussi d'entretenir des liens étroits avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. La présence dans l'établissement est requise du lundi au vendredi (tâches d'enseignement, de surveillance et réunions de coordination et d'harmonisation, suivi des élèves, élaboration des sujets d'examens internes et propositions des sujets du baccalauréat).
La consultation du site internet des écoles européennes http://www.eursc.eu/ est vivement recommandée afin de mieux mesurer la spécificité de l'enseignement assuré en école européenne, et notamment de prendre connaissance des programmes sensiblement différents de ceux en vigueur en France.

I.2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, CPE, instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger. Conformément à l'article 29 du statut des personnels des écoles européennes, les enseignants ayant déjà exercé dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.
Le statut des personnels en fonction dans les écoles européennes précise que dans le cas où l'affectation antérieure de l'agent est située **en dehors du territoire européen des États membres, le lieu d'origine lors de son entrée en fonction, est fixé à la capitale du pays dont il est ressortissant.**
C'est ainsi que les enseignants affectés dans les départements d'outre-mer (Dom) dont la candidature est retenue ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence (Dom/Paris). L'appréciation de la

prise en charge des frais Paris/école européenne s'effectuera en application de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

I.3 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.
Pour leur prise en charge administrative et financière durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg, ceux du premier degré sont placés auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle pour leur gestion financière, la gestion individuelle et collective relevant de leur département d'origine. La part salariale complémentaire versée par les écoles européennes fait l'objet d'une règlementation interne qui précise les grilles et échelons. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant de déposer leur dossier.
Le renouvellement du contrat pour 3 ans à l'issue des deux premières années et pour 4 ans à l'issue de la 5ème année, n'est pas un droit acquis, mais reste subordonné à l'avis des corps d'inspection ainsi qu'à celui du directeur de l'école.
Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être accordées au terme de la 5ème année.

I.4 Examen des candidatures

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.
Les candidats sont nommés sur proposition de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspecteur auprès des écoles européennes, après avis du groupe de travail ministériel.
Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.
L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'il n'y a pas de recrutement sur poste double (pour un couple marié, pacsé ou en concubinage) en écoles européennes.

I.5 Entretiens

Pour certains postes, les candidats pourront être convoqués à des entretiens qui auront lieu à Paris courant mai 2013.

II - Postes susceptibles d'être vacants

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions, etc.) ne seront pas pris en compte.
Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut être précisée.
Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Cependant ils ne doivent pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'ont aucune intention de se rendre.

II.1 Enseignement préélémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : la religion ou la morale laïque y est enseignée, des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent être assurées. Les enseignants français ne sont pas autorisés à enseigner la religion conformément au principe de laïcité.
Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo-arrivants dans une classe d'initiation).
Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand ainsi que la langue du pays d'accueil est indispensable.
Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.
- 5 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

II.2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1ère à la 7ème classe (soit de la 6ème à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.
L'attention des candidats est appelée sur le fait que ces postes susceptibles d'être vacants nécessitent une expérience et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.
Dans certains cas, une formation post-baccalauréat en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction.
Des compétences larges en Tuic peuvent être exigées.
13 enseignants du second degré pourront être recrutés :
- 1 professeur agrégé ou certifié de lettres classiques
- 4 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes
Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.
- 1 professeur agrégé ou certifié d'arts plastiques
- 2 professeurs agrégés ou certifiés d'histoire-géographie
- 3 professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques
- 1 professeur agrégé ou certifié de sciences de la vie et de la terre
- 1 professeur agrégé ou certifié de sciences-physiques-chimie

III - Instructions relatives au dépôt du dossier

Le dossier, constitué d'un formulaire à compléter, est téléchargeable sur Internet : http://www.education.gouv.fr/ à la rubrique « Concours, emplois et carrières ».
Le supérieur hiérarchique portera un avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'établissement.
Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques ou départementaux dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.
Le dossier **complet**, rempli et signé, devra être transmis :
Pour le premier degré en deux exemplaires :
- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, bureau des enseignants du premier degré (DGRH B2-1), 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.
- l'autre adressé à Françoise Mattossi, inspectrice de l'éducation nationale pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Versailles, secrétariat des IEN, 3, boulevard de Lesseps, 78017 Versailles cedex.
Le recteur ou le directeur académique des services de l'éducation nationale transmettra les dossiers au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.
Pour le second degré en deux exemplaires :
- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.
- l'autre adressé à Monsieur Dominique Willé, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Strasbourg, 6, rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg cedex 9.
La date limite d'envoi aux bureaux DGRH B2- 1 et DGRH B2-4 est fixée au 16 mai 2013.
Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels candidats à un poste dans les écoles européennes.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée de février 2014

NOR : MENH1308596N
note de service n° 2013-066 du 22-4-2013
MEN - DGRH B2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte ; au directeur de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon
La note de service n° 2012-085 du 9-5-2012 est abrogée

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de février 2014.
Une mise à disposition dans cette collectivité implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Ils sont donc invités à lire très attentivement la présente note (cf. annexe I) et à consulter le site du vice-rectorat.
Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation titulaires peuvent faire acte de candidature.
Les personnels stagiaires qui effectuent leur stage en Nouvelle-Calédonie et désirent obtenir une première mise à disposition en qualité de titulaire en Nouvelle-Calédonie doivent également faire acte de candidature.
Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer ou à Mayotte, et qui ne se sont pas vus reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans ladite collectivité, ne peuvent solliciter une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement, en métropole ou dans un département d'outre-mer (Mayotte excepté), ouvrant droit à l'avancement et à la retraite, d'une durée minimale de deux ans.

I - Dépôt des candidatures et formulation des vœux

Les demandes doivent être déposées entre le jeudi 23 mai 2013 à 12 h et le jeudi 6 juin 2013 à 12 h par voie électronique sur le site Siat, accessible à l'adresse http://www.education.gouv.fr, rubrique « concours, emplois, carrières » puis « les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ». Un dossier accessible dans cette rubrique permet de saisir directement la candidature et les vœux. Ce dossier est ensuite imprimé, signé par l'agent et expédié suivant les procédures indiquées au § II.

II - Transmissions des dossiers

Le dossier papier, une fois signé par le candidat, doit être remis avant le vendredi 7 juin 2013, accompagné obligatoirement d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et des pièces justificatives (Cf. annexe II), en un seul exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui exprimera un avis motivé sur la candidature, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de l'intéressé. Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation.
L'attention des agents est appelée sur l'importance de la vérification des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans le dossier. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils doivent adresser au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie une demande de rectification accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires. Tout dossier parvenu incomplet, sans l'avis du chef d'établissement ou hors délais ne sera pas examiné.
Les chefs d'établissement veilleront à acheminer directement et sans délai le dossier de candidature au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie - division du personnel, BP G4, 98848 Nouméa. Les dossiers devront parvenir au vice-rectorat avant le vendredi 28 juin 2013. Cet envoi devra être également transmis par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc.
Tout retard de transmission est susceptible de porter préjudice aux candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti. Il convient en particulier de tenir compte des délais postaux qui sont au moins d'une dizaine de jours.
Toute demande d'annulation de candidature devra parvenir au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, avant le 15 juillet

2013.

III - Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

La procédure de mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie se déroule en deux phases. Une première phase extra-territoriale à l'issue de laquelle le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie établit une liste des personnels admis à participer au mouvement intra-territorial et susceptibles d'être retenus pour une mise à disposition en Nouvelle-Calédonie. Une seconde phase intra-territoriale visant à affecter les personnels sur poste.
Le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie procède à l'examen des candidatures et établit la liste des candidats susceptibles d'être mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Nouvelle-Calédonie. Les personnels admis à participer au mouvement intra-territorial seront avertis individuellement à partir du 15 août 2013 à l'adresse internet indiquée lors de la saisie sur Siat.
NB : Les candidatures des personnels ayant parallèlement candidaté à une affectation à Wallis-et-Futuna et qui seront retenus pour Wallis-et-Futuna ne seront pas étudiées pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.
À l'issue de la phase intra-territoriale, les candidats retenus recevront directement une proposition d'affectation du vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements. Après acceptation de cette proposition d'affectation en Nouvelle-Calédonie, et dans les plus brefs délais, les intéressés devront adresser au bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (bureau DGRH/B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13), l'accusé de réception confirmant leur accord, accompagné d'un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant de l'absence de contre-indications à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer. Au terme de cette procédure, ils recevront du bureau DGRH B2-2, un arrêté ministériel de mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie.

IV - Observations particulières

IV.1 Durée des affectations

En application des dispositions du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, la durée de la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.
Les agents s'étant vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie ne relèvent pas de ce décret. Ils seront, conformément au décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, mis à disposition sans limitation de durée.

IV.2 Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de l'éducation nationale d'au moins cinq années, soit en métropole, soit dans un Dom ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe I

Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-calédonie

Vice-rectorat, B.P. G4, 98848 Nouméa cedex. Télécopieur n° 00 687 26 61 81
Site internet : www.ac-noumea.nc/sitevr
Couriel : ce.dp@ac-noumea.nc
Rappel : en Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers la mi-décembre.
L'attention des personnels candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans les Iles Loyauté et en brousse (appellation consacrée par l'usage, de tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa et des Iles) qui nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et des traditions locales (système coutumier). Ces conditions de vie se caractérisent par un certain isolement, qui peut parfois se traduire par des difficultés d'approvisionnement et de logement.
En outre, les lycées et lycées professionnels étant implantés à Nouméa, Poindimié (lycée), Touho (LP) et Wé (lycée

polyvalent des Iles), les personnels affectés hors de ces localités doivent savoir que leurs enfants scolarisés dans le second cycle long devront être hébergés en internat.
Il est donc particulièrement nécessaire de prendre contact, dès connaissance de l'affectation, avec le chef de l'établissement concerné.
Compte tenu du décalage entre les années scolaires métropolitaine et calédonienne, l'inscription dans la classe supérieure à celle suivie par l'enfant de septembre à février n'est pas systématique. Il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du vice-rectorat.

1 - Particularités des postes d'enseignants dans les petits établissements de brousse et des Iles

Les personnels affectés peuvent être amenés à assurer un complément de service :
- soit dans une autre discipline ;
- soit dans le groupe d'observation dispersé (GOD) rattaché à l'établissement d'affectation ;
- soit dans l'antenne de lycée professionnel (ALP) parfois rattachée à l'établissement d'affectation ;
- soit dans une SEGPA.

La langue maternelle de nombreux élèves étant autre que le français, les personnels affectés auront à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées.

2 - Particularités des postes enseignants dans les antennes de lycée professionnel (ALP)

Ces antennes sont rattachées à des collèges : La Foa, Bourail, Koné, Koumac, Houaïlou, Poindimié, La Roche et Ouvéa. Ce dispositif de remédiation prépare les élèves de plus de quinze ans à des certificats d'aptitude professionnelle au développement (CAP ADAL), délivrés par modules capitalisables.
L'enseignement est fondé sur une pédagogie par objectifs, une pédagogie du projet et un contrôle continu des connaissances. Dans ce cadre, les professeurs des ALP sont amenés à exercer leurs fonctions en liaison avec les professeurs de collège dans le cadre du cycle central (5ème et 4ème).
Quelle que soit sa spécialité, le professeur de lycée professionnel affecté dans une antenne du lycée professionnel, devra être capable :
- de travailler en équipe avec cinq ou six collègues, mais aussi en partenariat avec les techniciens et les artisans locaux ;
- d'ajuster ses connaissances techniques et pédagogiques aux nécessités d'un enseignement polyvalent.

Le candidat à un poste dans une antenne du lycée professionnel en Nouvelle-Calédonie doit pouvoir assurer, dans certains cas, des cours pratiques dans des valences différentes de sa formation de base. À cet effet, des actions de formation continue sont proposées.

3 - Assistance médicale

Plusieurs spécialités hospitalières sont inexistantes sur le territoire. Certaines pathologies nécessitent donc une évacuation sanitaire (Evasan) en Australie ou en métropole.

4 - Accueil

Des informations et notamment un guide pratique sont disponibles sur le site du vice-rectorat (http://www.ac-noumea.nc/sitevr/) à la rubrique « VR pratique ».
Un accueil personnalisé sera réservé aux nouveaux arrivants.

Annexe II

Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature

Pour toutes les demandes de mise à disposition :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du dernier rapport d'inspection ;
- copie des trois dernières notices annuelles de notation administrative ou pour les personnels stagiaires au moment de la demande, copie du relevé de notes au concours.

Pour les demandes de mise à disposition simultanées ou en rapprochement de conjoints :

- copie du pacte civil de solidarité et copie de la dernière imposition commune (ou dans le cas d'un Pacs postérieur au 1er janvier 2013, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée des deux partenaires) ;
- pour les concubins avec enfant(s), copie de l'acte de naissance et de reconnaissance par les deux parents du (des)

enfants à charge de moins de 20 ans au 1er janvier 2014 ;
- attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions. Ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

Pour les agents concernés

- Justificatif du précédent séjour en com.
- Justificatifs de la présence des intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie.

Personnels

Mouvement

Affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée de février 2014

NOR : MENH1308597N
note de service n° 2013-067 du 22-4-2013
MEN - DGRH B2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte ; au directeur de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon
La note de service n° 2012-086 du 9-5-2012 est abrogée

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée scolaire de février 2014.
Une affectation dans cette collectivité implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Ils sont donc invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site du vice-rectorat.
Elle est suivie de deux annexes relatives : au classement des demandes (annexe I), aux informations sur les postes situés à Wallis-et-Futuna (annexe II).

I - Les dossiers

I.1 Dépôt des candidatures

Seuls les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation titulaires peuvent faire acte de candidature.
Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer ou à Mayotte, **et qui ne se sont pas vus reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans ladite collectivité,** ne peuvent solliciter une affectation à Wallis-et-Futuna **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement, en métropole ou dans un département d'outre-mer (Mayotte excepté), ouvrant droit à l'avancement et à la retraite, d'une durée minimale de deux ans**.
Les demandes doivent être déposées via internet sur le site Siat : http://www.education.gouv.fr, rubrique « personnels, concours, carrières » puis « les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ». Un formulaire en ligne permet de saisir la candidature et les vœux (postes et/ou territoires). Pour formuler leur demande les personnels utilisent le Numen (identifiant éducation nationale).

I.2 Transmissions des dossiers

Le dossier doit obligatoirement être **vérifié**, validé, édité et signé par le candidat puis remis dans le délai imparti **en deux exemplaires**, accompagnés des pièces justificatives (voir paragraphe concernant les pièces à fournir) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. **Cet avis et cette appréciation doivent être motivés**.
L'attention des agents est appelée sur l'importance de la vérification des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans le dossier. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils doivent adresser à la DGRH/B2-2 une demande de rectification accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires.
Les **personnels en disponibilité** au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation.
Les chefs d'établissement veilleront à acheminer directement **sans délai** les dossiers de candidature :
- un exemplaire à la direction générale des ressources humaines, bureau DGRH/B2-2 ,72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.
- un deuxième exemplaire **directement** au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna (adresse précisée ci-dessous).

Remarques :
1. Tout retard de transmission risque de porter atteinte aux intérêts des candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti.

2. Tout dossier parvenu incomplet, sans l'avis du chef d'établissement ou hors délais ne sera pas examiné.
3. Toute demande d'annulation de candidature devra parvenir au bureau DGRH/B 2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13, **avant le 31 juillet 2013**.

I.3 Calendrier des opérations

- Saisie des candidatures et des vœux par internet : du **jeudi 23 mai 2013 à 12 h** au **jeudi 6 juin 2013 à 12 h**.
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement ou de service : **vendredi 7 juin 2013**.
- Date limite de réception d'un exemplaire du dossier de candidature transmis par les chefs d'établissement au bureau DGRH/B2-2 ,72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 : **mardi 18 juin 2013.**
- Date limite de transmission d'un exemplaire du dossier de candidature au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna, BP 244, Mata-Utu, 98600 Wallis-et-Futuna : **lundi 1er juillet 2013**

I.4 Examen des dossiers

Lors de l'examen des dossiers, seront privilégiées les candidatures des personnels :
- pouvant accomplir un séjour de quatre années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pension ;
- justifiant d'une affectation dans leur académie actuelle d'une durée supérieure à deux ans ;
- qui n'ont jamais effectué de séjour dans une collectivité d'outre-mer.

Les dossiers des candidats retenus au titre de 2012 ou de 2013 et qui ont demandé l'annulation de leur départ pour un motif autre que pour une raison exceptionnelle (maladie, situation familiale grave, etc.) ne seront pas examinés.

I.4.1 Classement des demandes (cf. annexe I)

Les demandes sont classées en fonction d'un nombre de points. Ce classement est indicatif, les affectations pouvant être prononcées en dehors de son application et satisfaites sous réserve de l'intérêt du service.

I.4.2 Rapprochement de conjoints

Les situations prises en compte pour les demandes de rapprochement de conjoints sont les suivantes :
- celles des agents **mariés avant le 1er mai 2013** ;
- celles des agents liés par un pacte civil de solidarité (**Pacs**), établi **au plus tard le 30 avril 2013**, à la condition que ceux-ci produisent la preuve, en application de l'article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifié par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009, qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts ;
- celles des agents ayant un **enfant, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 30 avril 2013**, ou ayant **reconnu par anticipation au plus tard le 30 avril 2013**, un enfant à naître.

Le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi, après cessation d'une activité professionnelle.

I.5 Pièces justificatives

Attention : les pièces justificatives parvenant au bureau DGRH/B2-2 **après le 19 juin 2013** ne seront pas prises en compte.

Pour toutes demandes d'affectation :
- copie du dernier rapport d'inspection ;
- copie de la dernière notice annuelle de notation administrative.

Pour les demandes d'affectation en mutations simultanées ou en rapprochement de conjoints :
- copie du pacte civil de solidarité et copie de la dernière imposition commune (ou dans le cas d'un Pacs postérieur au 1er janvier 2013, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée des deux partenaires) ;
- pour les concubins avec enfant(s), copie de l'acte de naissance et de reconnaissance par les deux parents du (des) enfants à charge de moins de 20 ans au 1er janvier 2014 ;
- attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions. Ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

I.6 Les affectations

Après avis des instances paritaires nationales, le ministre prononce les affectations sur postes à Wallis-et-Futuna.

II Observations particulières

II.1 Durée des affectations

En application des dispositions du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, **la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement**.

II.2 Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de l'éducation nationale **d'au moins cinq années, soit en métropole, soit dans un Dom ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.**

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe I
Classement des demandes (critères et points)

- Ancienneté dans le poste :
. 10 points par années de service dans le dernier poste
Après réintégration suite à un séjour en Com (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) ou Mayotte ou un détachement à l'étranger : 0 point pour les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années de service.
- Expérience professionnelle :
. 1 au 3ème échelon : 21 points
. 4ème échelon : 24 points
. 5ème échelon : 30 points
. 6ème échelon : 42 points
. 7ème échelon : 49 points
. 8ème échelon : 56 points
. 9ème échelon : 56 points
. 10ème échelon, 11ème échelon, hors classe et classe exceptionnelle : 40 points
- Bonification mutations simultanées : 100 points
- Bonification 1er séjour en Com : 80 points
- Rapprochement de conjoints : 500 points
- CIMM : 1000 points

Annexe II
Informations relatives aux postes situés à Wallis-et-Futuna

Vice-rectorat - BP 244 Mata-Utu - 98600 UVEA (Wallis-et-Futuna)
Téléphone : 00 681 72 28 28 (UTC +12)
Télécopieur : 00 681 72 20 40
couriel : rh@ac-wf.wf (service des ressources humaines) ou courrier@ac-wf.wf
Site internet : http//www.ac-wf.wf

Les personnels affectés à Wallis-et-Futuna sont placés auprès du préfet administrateur supérieur du Territoire, pour exercer sous l'autorité directe du vice-recteur. Leur mission s'exerce dans le cadre du statut du Territoire (1961). Nommés pour deux ans sur un poste précis, les mutations exceptionnelles et dans l'intérêt du service ne sont envisageables qu'à l'occasion du second séjour. Les candidats pouvant justifier d'une formation à l'ESST (enseignement de la santé et de la sécurité au travail) ainsi que les détenteurs du monitorat SST (sauveteur secouriste du travail) bénéficieront d'une bonification accordée par le vice-recteur dans le cadre de ce mouvement interne.
Le seul lycée d'État est situé sur l'île de Wallis. Les enseignants qui candidatent à une affectation sur l'île de Futuna (collège de SISIA ou collège de FIUA), qui auraient des enfants scolarisés ou à scolariser en lycée ne pourront prétendre à une mutation sur l'île de Wallis au cours de la totalité de leur séjour.
L'attention des candidats est attirée sur les conditions climatiques particulières du Territoire (chaleur et forte hygrométrie), sur son éloignement de la métropole (vols longs et coûteux), son enclavement (la desserte aérienne se limitant actuellement à trois vols par semaine en moyenne) et l'extrême petitesse de chacune des deux îles. Compte

tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis.
Les enseignants candidats à une affectation à Wallis-et-Futuna sont fortement incités à consulter le site internet du vice-rectorat afin d'avoir un aperçu utile du système éducatif et des conditions de vie sur le territoire.

1 - Enseigner à Wallis-et-Futuna

Une affectation sur le Territoire implique de la part des candidats un engagement professionnel et périscolaire importants. Compte tenu de l'absence d'inspecteurs en résidence, un **rapport d'inspection récent** (moins de deux ans si possible) est exigé pour être affecté à Wallis-et-Futuna.
L'action pédagogique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et en respecte les principes. Néanmoins, une **capacité d'adaptation** à des publics scolaires différents de ceux rencontrés en métropole est requise (pratiques coutumières, difficultés langagières des enfants). Les agents doivent montrer une réelle aptitude à comprendre les traits spécifiques de l'environnement culturel et disposer d'un bon sens relationnel. Il est notamment important de considérer le fait que le wallisien et le futunien sont les langues utilisées dans la vie quotidienne par la population locale. Une attention particulière sera donc portée aux candidatures des enseignants en français qui justifient d'une expérience en français langue étrangère.
Compte tenu des dimensions des deux îles et du faible volume horaire dispensé dans certaines disciplines, les candidats peuvent être amenés à effectuer des compléments de service dans un ou plusieurs autres établissements. Dans certains cas, il pourra être demandé aux enseignants d'assurer une partie de leur service dans une autre matière que celle qu'ils enseignent habituellement en tenant compte de leur formation.
L'enseignement primaire est concédé dans le Territoire à la mission catholique. L'attention des candidats dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire est attirée sur le nombre limité de sections et d'options proposées.
Le Territoire ne comptant qu'une cinquantaine de chambres d'hôtel, des contacts pris depuis la métropole avec des collègues déjà installés peuvent s'avérer utiles, au moins pour l'hébergement des premiers jours. Le vice-rectorat dispose d'une liste de logements offerts à la location qu'il met à disposition des nouveaux arrivants afin de les aider dans leur recherche personnelle.

2 - Conditions sanitaires

D'une manière générale, les conditions sanitaires sur le Territoire, très différentes de celles de la métropole, représentent un paramètre important de la réflexion qui doit être menée par les personnels intéressés par une affectation à Wallis-et-Futuna.
L'attention des personnels affectés à Wallis-et-Futuna et des médecins chargés de vérifier leur aptitude physique est particulièrement attirée sur le fait que les ressources médicales disponibles à Wallis-et-Futuna se limitent à deux établissements hospitaliers. Il n'y existe aucune pratique libérale de la médecine. Les examens et soins d'urgence qui ne peuvent être dispensés sur le territoire nécessitent une évacuation sanitaire vers la Nouvelle-Calédonie, voire l'Australie (délai de 5 heures dans le meilleur cas).
Les évacuations sanitaires sont prises en charge par le vice-rectorat pour le transport du malade (art.60 du décret 98-944 modifié du 22-09-1998) et par l'Agence de santé pour les soins lorsque l'état de santé d'un agent ou de l'un des membres de sa famille le nécessite. Les évacuations sanitaires pour des soins de confort, de prothétique dentaire et d'orthodontie (liste non exhaustive) ne sont pas prises en charge.
Dans ces conditions, les personnels qui seront désignés à Wallis-et-Futuna devront fournir à la DGRH/Bureau B2-2, avant le 12 novembre 2013, un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.
Hôpital de Sia à Wallis
- Plateau technique de médecine curative :
1 service d'urgence, 1 unité de médecine polyvalente (21 lits), 1 unité de chirurgie (16 lits) et un bloc opératoire, 1 unité de réanimation (2 lits), 1 unité de maternité (14 lits, 2 salles d'accouchement), 1 laboratoire d'analyses médicales, 1 service de radiologie, 1 service de consultations externes, 1 salle de rééducation fonctionnelle, 1 pharmacie, 1 service de PMI, 1 pôle de prévention
- Équipe médicale et paramédicale :
1 chirurgien généraliste, 1 anesthésiste réanimateur, 1 gynécologue obstétricien, 2 médecins généralistes, 1 pharmacien biologiste, 1 biologiste, 1 pharmacien, 1 infirmier anesthésiste, 4 sages-femmes (dont 2 autorisées), 2 masseurs kinésithérapeutes, 30 infirmiers, 7 aides-soignants
- Pour les trois dispensaires (Hahaké, Hihifo, Mua) :
5 médecins généralistes, infirmières, personnel d'éducation pour la santé et antenne de pharmacie, 3 cabinets dentaires
Hôpital de Kaleveleve à Futuna
- Plateau technique de médecine curative :

1 salle d'urgence, 1 unité de médecine polyvalente de 15 lits, 1 unité de maternité (3 lits, 1 salle d'accouchement), 1 unité de consultation, 1 antenne du laboratoire, 1 salle de radiologie conventionnelle, 1 antenne de pharmacie centrale, 1 service de PMI, 1 cabinet dentaire
- Équipe médicale et paramédicale :
3 médecins généralistes, 1 sage-femme puéricultrice, 3 sages-femmes autorisées, 1 chirurgien-dentiste, 8 infirmiers (dont 2 autorisés), 1 kinésithérapeute, 4 aides-soignantes
- Soins dentaires à Wallis et à Futuna : pas de prothèse, pas d'orthodontie.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'éducation nationale

NOR : MENI1303300A
arrêté du 15-3-2013 - J.O. du 27-3-2013
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 mars 2013, Richard Maniak, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er octobre 2013.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1306132A
arrêté du 15-3-2013 - J.O. du 27-3-2013
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 mars 2013, Jean-Pierre Lacoste, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er septembre 2013.

Mouvement du personnel

Élections

CAPN des personnels de direction

NOR : MENH1300149A
arrêté du 26-3-2013
MEN - DGRH E2-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-2-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié ; arrêté du 15-11-2011 modifié par arrêtés du 21-3-2012, 3-7-2012, 10-10-2012 et 9-1-2013

Article 1 - les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 15 novembre 2011 susvisé sont modifiées pour les représentants de l'administration comme suit :
Membres titulaires
au lieu de : Geneviève Hickel, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale,
lire : Christophe Gehin, sous-directeur du pilotage et du dialogue de gestion.
au lieu de : Florence Robine, rectrice de l'académie de Rouen,
lire : Florence Robine, rectrice de l'académie de Créteil.
Le reste sans changement.

Article 2 - la directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 mars 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Élections

CAP des inspecteurs de d'éducation nationale : modification

NOR : MENH1300184A
arrêté du 8-4-2013
MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 8 avril 2013, les dispositions de l'arrêté du 28 octobre 2011 portant nomination des représentants à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs de l'éducation nationale sont modifiées comme suit :

Représentants titulaires :

Au lieu de : Pierre Moya, DASEN du Val-de-Marne

Lire : Marc Bablet, directeur de projet chargé de l'évaluation de la politique de l'éducation prioritaire

Représentants suppléants :

Au lieu de : Geneviève Hickel, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale

Lire : Cécile Bourlier, chargée de l'intérim des fonctions de sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques

NOR : MENF1300176A
arrêté du 3-4-2013
MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 3 avril 2013, sont nommés membres du conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques :
Au titre du 1° de l'article R. 314-55 du code de l'éducation, en qualité de représentants de l'État désignés par le ministre chargé de l'éducation :
- Simone Bonnafous, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, titulaire, en remplacement de Patrick Hetzel ;
- Jean-Michel Jollion, chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, suppléant, en remplacement d'Alain Coulon ;
- Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire, titulaire, en remplacement de Jean-Michel Blanquer ;
- Pierre-Yves Duwoye, recteur de l'Académie de Versailles, titulaire, en remplacement d'Alain Boissinot ;

Au titre du 2° de l'article R. 314-55 du code de l'éducation, en qualité de personnalité choisie en raison de sa compétence :
- Florence Robine en remplacement de Françoise Moulin.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

NOR : MENE1300156S
décision du 3-4-2013
MEN - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation et notamment son article D. 338-15 ; arrêté du 27-12-2012 ; proposition du Comité d'organisation du concours « un des meilleurs ouvriers de France » et des expositions du travail du 24-2-2013

Article 1 - Les personnalités figurant dans l'annexe à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme « un des meilleurs ouvriers de France », prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour l'ensemble des groupes, classes et options.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 3 avril 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Annexe

Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France »

Commission groupe I : Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

Classes	Noms Prénoms
Cuisine, gastronomie	Ducasse Alain (président)
Maître d'hôtel, du service et des arts de la table	Canfaïlla Gérald
Sommellerie	Faure Brac Philippe
Barman	Musard Guy
Gouvernant(e) des services hôteliers	Spitz Nicole
Réceptionniste en hôtellerie	

Commission groupe II : Métiers de l'alimentation

Classes	Noms Prénoms
Pâtisserie, confiserie	Urraca Philippe
Boucherie-étal	Drouyer (président) Michel
Charcutier-traiteur, traiteur	Nicolas Arnaud
Boulangerie	Serre Laurent
Glaces, sorbets, crèmes glacées	David Jean-Claude
Chocolaterie confiserie	Castagne Jean-François

Fromager	Janier Christian
Poissonnier, écailler	Jessel Pierre
Primeur	Musillo François

Commission groupe III : Métiers du bâtiment et du patrimoine architectural

Classes	Noms Prénoms
Charpente construction bois	Léonard Christian
Menuiserie	Hibert (président) Bernard
Couverture-ornemaniste métallique	Pelletier Dominique
Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie	Quéré Serge
Carrelage	De Stefano Andrys Maryse
Fumisterie de bâtiment	Ricordeau Gilbert
Génie climatique, chauffage	Giraud Daniel
Métiers du plâtre, sculpture décorative	Brossas Vincent
Maçonnerie	Coutant Jean-Yves
Mosaïque d'art	De Stefano Andrys Maryse
Métiers de la pierre	Rossi Maurice
Miroiterie décorative	Pictet Bernard
Peinture d'intérieur et peinture décors	
Travaux marbriers	Tinarelli Fernand
Métallerie-serrurerie	Defrance Gérard
Ferronnerie d'art	Defrance Gérard
Graveur ornemaniste	Blain Robert
Maquettes d'architecture	Arnoul Hervé
Solier	Testaud de Marchain Marc
Métiers de la piscine	Bonnard Daniel

Commission groupe IV : Métiers du textile et du cuir

Classes	Noms Prénoms
Dessinateur pour textiles et papiers peints	Schmitt Gérard
Tissage et tissage sur soie	Perrin Sébastien
Impression sur tissus	Raverat (président) Guy
Teinture	Bonnefond Patrick
Restauration en tapis et tapisserie	Mourier Jean-Louis
Nettoyage apprêtage	Dourlot Anne
Gainerie et gainerie d'art	Broquet Bruno
Sellerie	Maury Fabrice

Commission groupe V : Métiers du bois et de l'ameublement

Classes	Noms Prénoms
Ebénisterie	Gaudineau Bruno
Menuiserie en sièges	Hudan (président) Michel
Tourneur et torseur sur bois	Mathieu Jean-Claude

Sculpture sur bois	Mouchez Vincent
Restauration de mobilier	Vastel Patrick
Tapisserie décoration	Bitsch Jean Michel
Tapisserie d'ameublement	Bordier-Deterne Pierrette
Encadreur, doreur sur bois, restaurateur de tableaux, rentoileur	Meyer Jean-Jacques
Marqueterie	Sanson Eric
Tonnellerie	Fesil Didier
Vannerie	Boutreau Christian
Pipier	Waille Michel
Laque traditionnelle	Nicolas Catherine
Construction navale, bois et matériaux composites	Carrère Gérard

Groupe VI : Métiers des métaux

Classes	Noms Prénoms
	Werner Bernard (président)
Fonderie d'art	Dubos Jean
Bronze d'ornement	Désire Christophe
Orfèvrerie	Eschwege Jean-loup
Dinanderie d'art	Charbonnier Simon

Groupe VII : Métiers de l'industrie

Classes	Noms Prénoms
Chaudronnerie	Maillot Philippe
Tôlerie	Maillot Philippe
Réparateur carrosserie auto	Lagouarde Bernard
Soudage manuel des métaux	Taffard (président) Yves
Outillage prototypage mécanique	Diverchy Jean-Jacques
Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	Madier Jacques
Métiers de la forge	Pendanx Guy
Maquettes industrielles	Munier Rémy
Art et technique des matériaux de synthèse	Doubleau Michel
Modelage-construction d'outillages	Baumgratz Lucien
Conception assistée par ordinateur de produits mécaniques industriels	Portal Éric
Technologie automobile	Kuentz Jérôme
Métiers du service à l'énergie	Waroquier Alain

Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classes	Noms Prénoms
Modeleur sur porcelaine	Bromet Claude
Décoration sur porcelaine	Meraviglia-Crivelli Cécilia
Décoration sur faïence	Velard-Huillet Nadine
Verrerie, cristallerie	Mage Patrick
Vitraux d'art	Creunier Alain

Santons	Scaturro Daniel
Poterie	Montalto Stéphane
Restauration de céramiques	Jaillette François
Soufflage du verre au chalumeau	Giovannetti Jean-Marc (président)

Groupe IX : Métiers du vêtement

Classes	Noms Prénoms
Modiste	Toussaint Clotilde
Tailleur homme	Guillerme-Guilson André
Pelleterie et fourrures confectionnées	Girard Daniel
Lingerie, corseterie, soutiens-gorge	Cadolle Poupie
Prêt-à-porter couture jour	Beretta Anne-Marie (présidente)
Prêt-à-porter flou robe du soir	Beretta Anne-Marie

Groupe X : Métiers des accessoires de la mode et de la beauté

Classes	Noms Prénoms
Dentelles	Salvador Mylène (présidente)
Broderie main	Lezziero Sylvie
Ganterie	Strazzeri Jean
Chaussures	Massaro Raymond
Maroquinerie	Maquel Christine
Coiffure	Christ Nicolas
Esthétique, art du maquillage	Roland Catherine

Groupe XI : Métiers de la bijouterie

Classes	Noms Prénoms
Joaillerie	Leclair Jackie
Bijouterie métaux précieux	Glaser Patrick (président)
Polissage en joaillerie	Tschaine-Camboulas Monique
Diamantaire	Arslanian Frédéric
Lapidaires pierres de couleur	Soirat Manuel
Sertissage en haute joaillerie	Soukiassian Arto

Groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classes	Noms Prénoms
Coutellerie	Courty Pierre
Instruments de chirurgie	Bulme Jean-Luc
Lunetterie	Marouby Jean-Pierre (président)
Prothèse dentaire	Guinot Denis
Horloger restaurateur	Rougnon-Glasson Maurice
Armurier	Vouzelaud Albert

Groupe XIII : Métiers de la gravure

Classes	Noms Prénoms
	Féron Daniel (président)
Gravure en modèle, héraldique	Rodier Pierre
Gravure ornementale taille douce	Salagnac Nicolas
Gravure sur cuivre/acier pour impression	Albuisson Pierre
Glyptique	Barbier David

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classes	Noms Prénoms
	Etchegoinberry Guy (président)
Imprimerie, communication graphique multimédia	Lecordonnier Nicolas
Reliure	Pestel Jean-Pierre
Dorure sur tranche	Pestel Jean-Pierre
Dorure	Saporito Daniel
Graphisme	Nocq Gaétan
Photographie	Wolff Michèle
Calligraphie	Chazal Lucien
Enluminure	Marlier Renaud
Imagerie numérique	Roger Christophe
Métiers de l'image animée	Pacholczyk Jean

Groupe XV : Métiers liés à la musique

Classes	Noms prénoms
	Millant Bernard (président)
Lutherie-archèterie	Terrier Roland
Lutherie-guitare	Dupont Maurice
Instruments traditionnels	Grandchamp Jean-Noël

Groupe XVI : Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage

Classes	Noms Prénoms
Art des jardins paysagers	Pain Dominique (président)
Maréchal-ferrant	Leroy Luc
Bourrellerie-sellerie harnachement	
Art floral	Liévin Daniel
Conseil-expertise en sécurité alimentaire	Castaing Michel

Groupe XVII : Métiers du commerce et des services

Classes	Noms Prénoms
	Honegger Gilles (président)
Actions commerciales en optique lunetterie	Marouby Jean-Pierre
Technico-commercial conseil en solutions d'efficacité énergétique	Chery Richard
Technico-commercial en solutions sanitaires ou énergétiques	Ropars Pauline

Vendeur-conseil en produits de finition et de décoration	Dehée Jean-François
Taxidermie	Ducrocq Yves
Toilettage animalier	Georgel Laurence

Mouvement du personnel

Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Guadeloupe

NOR : MENH1300175A
arrêté du 28-3-2013
MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 28 mars, Madame Dominique Levecque, inspectrice de l'éducation nationale (information et orientation) dans l'académie de Guadeloupe, est nommée chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Guadeloupe, à compter du 1er août 2013.

Informations générales

Vacance de poste

Cned de Toulouse

NOR : MENY1300159V
avis du 19-3-2013
MEN - CNED

Un poste d'enseignant du 1er degré ou du 2nd degré, conseiller de scolarité auprès des enseignants en charge de l'animation pédagogique des formations, est vacant au Cned sur le site de Toulouse au 1er septembre 2013.
Sous l'autorité du responsable du service de scolarité et de suivi de formation, le conseiller de scolarité doit veiller à ce que chaque enseignant en charge de l'animation pédagogique des formations ait le souci d'apporter à chaque inscrit toute l'aide et le soutien auquel il peut prétendre, de bien l'informer, de le guider dans son parcours de formation, de le soutenir en cas de difficulté et d'entretenir avec lui des liens professionnels de bienveillance et de soutien. Son rôle de conseiller pédagogique auprès des enseignants est, à ce titre, déterminant.
Au titre de correspondant du Cned, il représente l'établissement dans le cadre des travaux académiques préparatoires aux commissions d'affectation sur poste adapté et est l'interlocuteur privilégié des services administratifs, médicaux et sociaux des inspections académiques et des rectorats pour le suivi non administratif des enseignants nommés.
Ses missions principales sont :
Organiser le travail des enseignants en charge de l'animation pédagogique des formations :
- assurer la gestion pédagogique de tous les enseignants, nommés ou vacataires ;
- établir leur service ;
- mettre en place avec le responsable de la division de la production l'envoi des cours à leur attention ;
- préparer les documents dont il a la charge, destinés à être mis en forme et imprimés et s'assurer de l'avancement du travail puis de la diffusion de ces documents.
Assurer le suivi pédagogique du travail des enseignants en charge de l'animation pédagogique des formations :
- mettre en place et exercer le contrôle de qualité des prestations ;
- veiller à la bonne répartition de la charge de travail entre les enseignants ;
- assurer avec ses interlocuteurs le suivi du travail des enseignants.
Assurer le volet pédagogique du suivi administratif des enseignants en charge de l'animation pédagogique des formations :
- être en lien permanent avec le SRH du site et le service compétent de la DRH ;
- piloter le suivi hebdomadaire des congés de maladie et des absences motivées des enseignants ;
- préparer les documents pour les avis (maintien sur PACD, passage ou maintien sur PALD, prolongation de carrière au Cned au titre du réemploi pour les enseignants nommés et reconduction des contrats pour les vacataires) ;
- préparer les documents pour les notations administratives et les avis pour les changements de grades et/ou de corps des professeurs du second degré nommés ;
- effectuer le bilan de l'année et préparer l'année suivante (recrutements, affectations dans les services).
Être l'interlocuteur privilégié des enseignants en charge de l'animation pédagogique des formations :
- assurer l'écoute des enseignants et les accompagner en cas de difficultés ;
- assurer le lien entre enseignants, responsables de services de scolarité, responsables de formation (recherche de relecteurs, de rédacteurs) ;
- assurer un lien informel avec les services académiques dont relèvent les enseignants nommés.
On attend de cet enseignant :
Savoir être
- sens de l'organisation et de l'anticipation ;
- disponible, polyvalent et diplomate ;
- dynamique, autonome et rigoureux.
Savoir
- connaître le cadre législatif et réglementaire de la scolarité ;
- connaître le cadre législatif et réglementaire des statuts des enseignants ;
- utiliser les technologies de l'information et de la communication ;

- maîtriser les outils bureautiques et internet.
Savoir-faire
- goût avéré pour le travail en équipe, le dialogue et la relation humaine ;
- posséder des aptitudes réelles au management.
Les candidatures au détachement sur ce poste doivent parvenir accompagnées d'un CV, par la voie hiérarchique, au plus tard 3 semaines après la publication de cet avis au directeur général du Cned, Téléport 2, 2, boulevard Nicéphore-Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex. Un double de la candidature sera expédié par voie directe à la même adresse.

Informations générales

Vacance de postes

Conseillers en formation continue rentrée scolaire 2013

NOR : MENE1300155K
liste du 2-4-2013
MEN - DGESCO A2-4

En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée 2013 est publiée ci-après.
Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil qui, s'il décide de les recruter, procédera à l'opération de mutation afférente à cette décision.

Académie	Postes vacants	Postes susceptibles d'être vacants
Aix-Marseille	3	0
Amiens	0	2
Besançon	0	1
Bordeaux	1	4
Caen	1	0
Clermont-Ferrand	2 (dont 1 au 1-1-2014)	0
Corse	2	0
Créteil	0	5
Dijon	4	0
Grenoble	2	0 à 1
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	0
Lille	0	7 à 10
Limoges	2	3
Lyon	1	0 à 4
Martinique	0	1
Mayotte	0	0
Montpellier	1	8
Nancy-Metz	0	0
Nantes	2	2
Nice	2	0
Nouvelle-Calédonie	0	0
Orléans-Tours	1	2 à 3
Paris	0	5 à 6
Poitiers	1	2
Polynésie française	0	0
Reims	3	2
Rennes	2	2
La Réunion	3	4
Rouen	2	1

Strasbourg	1	1
Toulouse	3	2
Versailles	2	0
TOTAL	**41**	**54 à 64**